

PROF

Septembre 2013

Numéro 19



DOSSIER

Les nouveautés de la rentrée

Abcd'Air :
pour aérer la classe

Dossier
Inspecteurs et conseillers pédagogiques

Formation continue :
un supplément IFC au cœur de ce numéro

Derrière les chiffres...

Ça y est, c'est le grand jour. La boule au ventre, le cœur léger, le plus souvent un peu des deux. Grande première ou vieille rengaine. Dans toutes les cours de récré du royaume, et peut-être aussi dans les salles de profs, les « petits nouveaux » guetteront un visage connu, un regard auquel se raccrocher ; les anciens se raconteront leurs exploits ensoleillés, en rajouteront une couche, comme des Marseillais.

Pour ce petit blond discret croisé fin aout, qui « n'aime pas trop » l'école, « surtout pas le cours de gym et encore moins la piscine, parce que je suis nul en natation », ce sera le grand saut. Prendre le train, puis un bus, pour aller à la grande école. Heureusement, « presque tous mes copains de sixième y vont aussi ». Et que dire de Maxime*, qui quitte le confort d'une école toute proche pour l'internat, à trois heures de train et bus, avec l'espoir de devenir « agent qualifié dans les métiers du cheval ». Quel virage à 180 degrés, pour tenter la passion plutôt que la répétition ! De passion, il en sera aussi question pour Pierre, qui rejouera sa 5^e TT Théâtre avec pour objectif de faire partie du casting des sixièmes, l'an prochain...

En ce jour de rentrée, je pense aussi à Louise, 15 ans et diagnostiquée HP depuis quelques années, en risque de décrochage en juin dernier, mais qui a pu compter cet été sur les services et les conseils bienvenus d'un SAS, qui l'aideront peut-être à passer le cap. Ou à Valentin, 17 ans, qui a tout bonnement arrêté l'école et tentera cet automne de se remettre en selle. Et à Julie, 10 ans, que sa dyslexie contraint à des efforts qui ne cesseront ni en secondaire ni après...

Pour dix réussites « les doigts dans le nez » ou à force de travaux forcés, combien de parcours chaotiques, de scolarités cabossées, de motivations ébréchées par des jugements à l'emporte-pièce de parents inquiets ou d'enseignants excédés ? Y a qu'à trimer ? Pas si sûr, même si ça aide, bien sûr !

Tous ces jeunes pleins de fougue et de dynamisme croisés durant ces vacances, ce sont des visages mis sur les statistiques qui parsèment souvent ces pages. Et qui me rappellent que derrière les chiffres, il y a de la vie... Bonne lecture, et surtout bonne rentrée ! ●

Didier CATTEAU
Rédacteur en chef

* Prénom d'emprunt, comme tous ceux de ce texte.



PROF, le magazine des professionnels de l'enseignement, est une publication du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique).

Adresse

Magazine PROF – Local 2G2
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22
1000 - BRUXELLES
www.enseignement.be/prof
prof@cfwb.be
Tél : 02 / 690 81 33
Fax : 02 / 600 09 64

Rédaction

Rédacteur en chef : Didier Catteau
Journalistes : Patrick Delmée, Catherine Moreau
Mise en pages : Olivier Vandevelle

Comité d'accompagnement

Hafsa Ben Zouien, Alain Berger, Alain Faure, Éric Frère, Véronique Frère, Lise-Anne Hanse, Martine Herphelin, Anne Hicter, Jean-Pierre Hubin (président), Chantal Kaufmann, Jean-Michel Motte, Arianne Vanderkelen, Daniel Plas et Willy Wastiau.

En couverture

Ça y est, c'est la rentrée ! Les premières pages de ce numéro font le point sur les nouveautés 2013-2014. ©PROF/FWB/Jean-Michel Clajot

Conception de la maquette

Polygraph' srl
polygraph@skynet.be

Vie privée

Afin d'envoyer le magazine **PROF** à ses destinataires, la Fédération Wallonie-Bruxelles (AGERS) traite les données à caractère personnel suivantes : nom, adresse et numéro matricule. La Communauté française ne conserve ces données que pendant le temps nécessaire à la réalisation de l'envoi du magazine. Conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, les destinataires du magazine disposent, moyennant la preuve de leur identité, d'un droit d'accès et, le cas échéant, d'un droit de rectification à l'égard des données à caractère personnel les concernant.

ISSN 2031-5295 (imprimé)
ISSN 2031-5309 (online)

© Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Tous droits réservés pour tous pays. Reproduction autorisée pour un usage en classe. Pour tout autre usage, reproduction d'extraits autorisée avec mention des sources.

Éditeur responsable

Jean-Pierre HUBIN,
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22
1000 BRUXELLES

Direction de la publication

Martine HERPHELIN

Tirage

116 000 exemplaires, imprimés sur du papier portant le label FSC garantissant qu'il est issu de forêts bien gérées et de bois ou de fibres recyclés.

Le Médiateur de la Wallonie
et de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Rue Lucien Namèche 54
5000 NAMUR
Tél : 0800 / 19 199
courrier@mediateurcfwb.be

Erratum

À la page 18 de notre édition de Septembre 2013, le mot « israéliite » manquait dans une phrase et la rendait incompréhensible. Il fallait lire : « Dans les cantons de l'Est, où ni le cours de religion israéliite ni celui de religion anglicane ne sont organisés, il n'existe pas de dispense ».

À nos lecteurs

Si vous souhaitez recevoir la version électronique du magazine plutôt que sa version imprimée, envoyez-nous un courriel à prof@cfwb.be avec le nom et le numéro matricule de la personne à retirer de notre liste de destinataires. Merci pour votre collaboration.

Pour votre confort de lecture, certains liens hypertexte ont été raccourcis grâce à l'application <http://bit.ly/>. Ces liens ont été vérifiés le 23 août 2013.





SOMMAIRE



28

Évaluer & accompagner en complémentarité

En 2007, un décret a distingué les rôles de l'Inspection (dont on retrouve des coordonnateurs et des inspecteurs généraux ci-dessus) et des conseillers pédagogiques. Ce dossier explore leurs missions sur le terrain, replace cette réforme dans le contexte du vaste chantier lancé depuis un quart de siècle pour améliorer le pilotage et l'accompagnement des écoles. Un chantier dont les échos se font entendre, en provenance d'autres pays en Europe.

Des techniciens sortent du train-train

Créer un ascenseur (illustré ci-dessous) et une passerelle pour faciliter l'accès aux trains des personnes à mobilité réduite : c'est le projet qu'ont mené l'an dernier plusieurs classes du Centre Asty-Moulin, à Namur, en partenariat avec la SNCB.



34



38

La souffrance plus forte que la vie

Le suicide est la deuxième cause des décès chez les 15-25 ans. Comment les enseignants peuvent-ils tenter de prévenir cet acte, accompagner les personnes concernées ou réagir face à une classe endeuillée ? Quels partenaires peuvent-ils les aider ?

4 Rentrée 2013

- 4 Formation des enseignants : après l'évaluation, une feuille de route
- 6 Le paysage du supérieur redessiné
- 8 Evras à l'école : un cadre et un référentiel communs
- 9 Un nouveau pilotage pour la promotion sociale
- 10 Une journée des maths au Salon Éducation

L'info

- 11 Une vidéo inspirée d'un dérapage sur Facebook
- 12 Quatre jours pour construire l'environnement à l'école
- 13 Pour bien respirer en classe
- 14 Journée « Culture-école »
- 15 Dix ans de titres de compétences
- 16 Les maths sous la loupe
- 17 Comenius : échange d'élèves
- 18 Rencontres pour faire apprendre
- 19 Des documentaires à l'œil dans l'école

Clic & Tic

- 20 Une enquête sur les TIC

L'acteur

- 21 David Nyssen, Prix Paola pour l'enseignement

22 Dossier

Inspecteurs et conseillers pédagogiques : différents mais complémentaires

- 23 Les uns évaluent, les autres accompagnent
- 26 L'inspection des CPMS est tridisciplinaire
- 27 De Copenhague à Madrid
- 28 Un paysage contrasté
- 29 Un partenariat : les groupes de travail CE1D
- 30 Inspecteurs, conseillers pédagogiques et formateurs travaillent en synergie
- 31 Une autoanalyse en mode Kilt
- 32 Sortir de l'émotion, réagir en professionnel
- 33 Dix-sept écoles dans le même bateau

Focus

- 34 SNCB et Asty-Moulin : des techniciens sortent du train-train

Lectures

- 36 Les ados dans le cyberspace

Souvenirs d'école

- 37 Bruno Coppens : « Mes élèves n'aimaient pas lire ! »

Côté Psy

- 38 La souffrance, plus forte que la vie

Tableau de bord

- 40 De 36 à 40 % de réussite en 1^{er} bac

À votre service

- 41 Tarif des biens et services produits par une école
- 42 Mémento de l'enseignement

Carte PROF

- 43 Redécouvrir le Musée des lettres et des manuscrits
- 44 Le Musée de Gand invite deux classes

Frais scolaires

Dès cette rentrée pour le secondaire, à la rentrée 2015 dans le fondamental, les écoles doivent transmettre par écrit aux parents (ou aux élèves majeurs) une estimation du montant des frais réclamés et de leur ventilation, à titre d'information. Et des décomptes périodiques devront être transmis (couvrant minimum un et maximum quatre mois), avec l'ensemble des frais réclamés, leurs montants, leurs objets, leur caractère obligatoire ou facultatif, et les modalités de paiement. Les frais ne figurant pas dans un décompte ne pourront pas être réclamés ⁽¹⁾.

La Ligue des Familles, qui a publié son enquête annuelle sur le coût de l'école ⁽²⁾, applaudit la mesure mais regrette que l'école puisse toujours demander le paiement via les enfants. Par ailleurs, elle s'inquiète de l'impact de la réduction de l'allocation de rentrée, et de la réduction des dotations de fonctionnement pour les écoles organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles (avec en corollaire le gel de l'augmentation de ces moyens pour les écoles subventionnées).

⁽¹⁾ Un décret adopté le 27 juin par le Parlement modifie en ce sens l'article 100 du décret Missions. bit.ly/XFB117

⁽²⁾ www.laligue.be/leligueur

CEB, CEID...

Les épreuves menant au CEB se dérouleront les matinées des 16, 17, 19 et 20 juin 2014. Les résultats de l'épreuve seront communiqués aux écoles le 23 juin après-midi. Les épreuves du CEID, auront lieu le matin des 16 (math), 17 (français) et 19 juin (langues modernes 1, épreuve écrite), l'après-midi du 19 et la journée du 20 pour l'oral de langues modernes 1. Le TESS aura lieu le 13 juin (lecture en français, 6^e technique/artistique de qualification et 7P), et le 16 juin (histoire, 6^e général et transition). En histoire, il s'agira de rédiger une synthèse au départ d'une question de recherche et d'un dossier documentaire inédit. <http://bit.ly/1a7cjBa>

Formation des enseignants : après l'évaluation, une feuille de route

Le Gouvernement a fixé la feuille de route de la refonte de la formation initiale des enseignants. Trois chantiers pour cette année : l'information à propos de ce plan de travail, la formation des formateurs et l'évaluation de leur propre formation.

Il y a plus d'un an et demi était publiée la synthèse de l'évaluation de la formation initiale des enseignants ⁽¹⁾. Le document, fruit de multiples consultations, a suscité débats et prises de positions. De son côté, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui avait commandité l'évaluation dans le droit fil de la Déclaration de politique communautaire ⁽²⁾, a pris attitude quant à la suite d'un chantier doublement conséquent, puisqu'il touche aux fondements mêmes de la formation des enseignants et qu'il a un gros impact budgétaire, lié à l'allongement potentiel de la durée de la formation. Sa « *note d'orientation concernant la formation initiale des enseignants* » ⁽³⁾ indique bien, entre autres choses, que « *la refonte de la formation doit permettre aux actuelles institutions de formation initiale de prolonger les collaborations existant entre elles, de les développer voire de les amplifier dans une structure de formation nouvelle, en cinq ans* ».

Début juillet, le Gouvernement a approuvé cette note qui constitue en quelque sorte la feuille de route qu'il se donne en la matière. Chacun est invité à en prendre connaissance dans son intégralité et le Cabinet du ministre de l'Enseignement supérieur est disposé à venir expliquer le contenu et la démarche suivie. Une première mouture de la note a été soumise à la Commission de Pilotage du système éducatif, et aux différentes instances d'avis (universités, hautes écoles, écoles supérieures des arts, promotion sociale). Elle a été adaptée en conséquence et est revenue sur la table du Gouvernement.



© fotofest/stock

Avant d'en synthétiser le contenu, voici les priorités à l'agenda 2013-2014 : « *l'information de tous quant au contenu de ce plan de travail et au processus de décision, la formation des formateurs et l'évaluation de leur propre formation. Les autres mesures sont quant à elles mises sur les rails, sous la vigilance du Comité permanent de suivi des travaux, chargé de veiller à la cohérence de la réforme* ». ⁽⁴⁾

Trois axes de travail, six principes

La réforme s'effectuera selon trois axes d'orientation des travaux, qui doivent se mener de front et de manière indissociable, même si leur mise en œuvre n'est pas simultanée. Premier axe : un renforcement progressif de la formation initiale de tous les enseignants et de leurs formateurs. Deux : une actualisation voire une redéfinition des contenus de la

formation initiale en regard des métiers de l'enseignement. Trois : une nouvelle organisation de la formation initiale qui articule celle des enseignants et la formation continue de leurs formateurs.

Voilà les trois caps à tenir, en respectant six principes. Un : informer davantage (les candidats enseignants) pour orienter mieux. Deux : viser une formation initiale plus exigeante, « dont les contenus seront revus de telle manière que les éléments essentiels d'une formation de base s'y trouvent, quelle que soit la trajectoire de formation empruntée ». Trois : assurer de plus solides continuités entre la formation initiale et la formation en cours de carrière, qui débiterait dès l'entrée dans le métier. Quatre : fédérer les ressources existantes (notamment issues de la recherche). Cinq : soutenir les collaborations entre tous les

La note d'orientation liste ensuite une série de mesures, dont certaines sont réalisables pour 2014 et d'autres à plus long terme, dont certaines ne nécessitent que des aménagements de textes actuels et d'autres de nouveaux décrets, et bien entendu dont certaines coûteront alors que d'autres n'auront pas d'impact budgétaire.

Un Comité permanent de suivi de travaux a été mis sur pied et en son sein, un groupe de travail rassemblant les quatre opérateurs de formation (universités, hautes écoles, promotion sociale et écoles supérieures des arts) est chargé de répondre à des questions de fond : quels enseignants pour demain, et partant de là quelle formation, ce qui conditionnera la structure de cette formation.



Chacun peut prendre connaissance de la note d'orientation adoptée en juillet par le Gouvernement.

acteurs concernés. Six : développer une réforme « en miroir », à savoir que ce qui vaut pour les futurs enseignants vaut aussi pour leurs formateurs.

Neuf catégories d'action

Ces axes et principes guideront les acteurs de cette réforme lorsqu'ils définiront des mesures concrètes, qui toucheront neuf domaines différents : les organisations et parcours de formation initiale, les formateurs, contenus et publics en formation initiale, les métiers de l'enseignement, les dispositifs de collaboration et de co-formation, les débuts des enseignants novices, le financement et le pilotage du système éducatif.

En bref

Formation initiale. Créé en janvier 2013 par la Haute école Charlemagne, le Laboratoire d'innovations en éducation pour l'enseignement supérieur (Lié-es) a pour objectif de valoriser et stimuler la créativité didactique et les innovations au sein des départements pédagogiques. Le mardi 8 octobre, à Liège, il organise un colloque intitulé « Quelles formations initiales voulons-nous pour demain ? », et y invite les enseignants des catégories pédagogiques, les directeurs d'écoles ou enseignants porteurs de projets innovants, les conseillers pédagogiques ou inspecteurs... www.lie-es.be

Cerbère. Le ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles a développé un portail où figurent une série d'applications « métier » et de formulaires électroniques sécurisés à destination notamment des établissements scolaires et des PO. Afin de garantir une gestion plus efficace et plus sûre des comptes d'accès de tous les utilisateurs, une harmonisation est nécessaire, qui entraîne de légers changements. La circulaire 4486 y fait référence. www.enseignement.be/circulaires

Remplacements et APAs. La circulaire 4493 explique la procédure à suivre pour remplacer un enseignant qui souhaite suivre une formation volontaire. Elle a été rédigée dans le souci de simplifier la compréhension des tâches administratives à effectuer en pareil cas par les directions et les PO.

Évaluations non certificatives. Les évaluations externes non certificatives concernent dorénavant les élèves de 3^e et de 5^e primaire et ceux de 4^e secondaire. Du 7 au 11 octobre, l'évaluation portera sur la lecture et la production d'écrit dans l'enseignement primaire et sur la lecture en secondaire.

Certificats médicaux. Désormais, les certificats médicaux pourront être envoyés à l'organisme de contrôle, et c'est nouveau, par courrier électronique ou par télécopie. Auparavant, seule la voie postale était possible, ce qui générait des contestations quant au caractère tardif de son envoi.

Dès cette rentrée académique, la note d'orientation prévoit d'informer les institutions de formation initiale, de recueillir leurs propositions concrètes, d'organiser des réunions de travail afin de mettre en œuvre les premières mesures concrètes, de repérer les modifications nécessaires dans les textes légaux, et d'analyser le coût des différents scénarios. ●

Didier CATTEAU

(1) *Évaluation qualitative, participative et prospective de la formation initiale des enseignants en Fédération Wallonie-Bruxelles*, Centre d'études sociologiques des FUSL, Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 2012. Téléchargeable (ainsi que d'autres documents relatifs à ce processus d'évaluation) via bit.ly/1dHvK3D

(2) *Déclaration de politique communautaire 2009-2014*, p. 40-42. <http://bit.ly/1an5iNa>

(3) Téléchargeable depuis la page <http://bit.ly/1f1pLEP>

(4) Selon le communiqué diffusé à l'issue du Gouvernement du 4 juillet 2013. <http://bit.ly/1dgK0Ss>

2 x 45 minutes

Notre édition de juin évoquait déjà l'idée de permettre d'organiser les cours en périodes de deux fois 45 minutes plutôt qu'en « heures » de 50 minutes. Un décret adopté le 17 juillet au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles concrétise cette option, et la balise.

Cela ne pourra se faire qu'« *au terme d'un travail collectif associant l'équipe éducative du ou des degré(s) concerné(s) et après avis favorable* » des organes de concertation. Et « *il sera possible, en fonction des matières, d'avoir un horaire comprenant des périodes de 50 minutes et des périodes de 45 minutes regroupées en plage de 90 minutes* ».

Le temps récupéré « *est regroupé hebdomadairement dans une plage horaire consacrée à des activités pédagogiques différenciées de remédiation, de dépassement, de développement personnel, d'orientation* », notamment. Cette nouveauté sera évaluée avant le 31 décembre 2016 par l'Inspection.

Nouvelles classes

Les écoles situées dans les communes de la Région de Bruxelles-Capitale, ou dans les arrondissements d'Arlon, Bastogne, Liège, Neufchâteau, Nivelles et Waremme, ont pu ouvrir une ou des classes de 1^{re} primaire, lors de cette rentrée 2013, en bénéficiant (sous conditions) de 26 périodes d'encadrement par classe (24 périodes de titulaire et 2 périodes d'éducation physique).

Cette mesure, qui avait déjà été prise à la rentrée 2012, a pour objectif de faire face à la pression démographique, qui induit des demandes d'inscription auxquelles certaines écoles ne peuvent faire face sans créer de nouvelles classes.

Le paysage du supé

Une Académie, cinq pôles géographiques, trois zones académiques interpôles, une réorganisation de l'année d'études : le paysage de l'enseignement supérieur a été redessiné. Conseil d'État puis Parlement vont examiner le projet. Entrée en vigueur prévue en septembre 2014.

Fin mai, après plusieurs mois de concertations et consultations ⁽¹⁾, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté en deuxième lecture un « *avant-projet de décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études* » ⁽²⁾ qui doit maintenant être examiné par le Conseil d'État puis être soumis au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ce texte entend apporter davantage de cohérence au paysage du supérieur : « *sans un cadre global pour toute la Fédération Wallonie-Bruxelles, le risque d'isolement, de marginalisation ou de disparition pour certaines institutions est réel avec, pour corollaire, une*

et collaborations entre institutions, afin de les amener à intégrer la taille critique de la Fédération Wallonie-Bruxelles » et de continuer à réduire les concurrences entre établissements.

Une Académie, cinq pôles

Le projet prévoit la création d'une Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur (ARES), fédération de tous les établissements du supérieur (universités, hautes écoles, écoles supérieures des arts et enseignement supérieur de promotion sociale). L'ARES sera une instance d'avis, mais reprendra aussi les missions des différentes structures actuelles « *dans un esprit de simplification administrative et de recherche de cohérence de l'ensemble*



En principe, la réforme de l'enseignement supérieur sera d'application en septembre 2014.

perte de qualité et de la densité de l'offre de proximité de notre système d'enseignement supérieur», indique l'exposé des motifs lié à l'avant-projet. L'idée est d'accompagner des « *synergies*

de notre système», indiquait le Gouvernement en présentant le projet de réforme.

Supérieur redessiné

Cinq pôles académiques, instaurés sur base géographique (les provinces de Liège et Luxembourg ensemble, celles du Hainaut, de Namur, du Brabant wallon, et le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale), auront pour mission principale « de promouvoir et soutenir toutes les formes de collaborations entre ses membres et d'inciter ceux-ci à travailler ensemble ».

Au projet initial se sont greffées ensuite trois zones académiques interpôles (Liège-Luxembourg/Namur ; Bruxelles/Brabant wallon ; Hainaut), compétentes en matière d'aide à la réussite des étudiants d'une part, mais surtout pour donner des avis à l'ARES à propos de l'offre d'enseignement supérieur de type court.

Au-delà des structures, l'avant-projet de décret balise les habilitations, c'est-à-dire le droit pour un établissement d'enseignement supérieur d'organiser un cycle d'études sur un territoire (celui de Bruxelles-Capitale et, en Wallonie, le territoire d'un canton électoral). ARES, pôles et zones académiques auront un rôle à jouer en la matière, en privilégiant pour les nouvelles habilitations les

collaborations entre établissements. Et le Gouvernement n'en fait pas mystère : « une disposition oblige l'ARES à rationaliser l'offre de formation afin de ne pas garder des formations redondantes ou insuffisamment suivies en deux lieux proches ».

On lira ci-contre l'essentiel de ce que prévoit l'avant-projet de décret en matière d'organisation des études et de statut de l'étudiant. ●

D. C.

(1) Lire à ce sujet les avis du Conseil interuniversitaire de la Communauté française (<http://bit.ly/16ZvrhP>) et du Conseil général des hautes écoles (<http://bit.ly/13yvlJw>), avis rendus avant l'adoption de l'avant-projet par le Gouvernement, en deuxième lecture, le 30 mai 2013.

(2) Téléchargeable à partir de la page <http://bit.ly/14is98J>. Ce projet de réforme a suscité quantité d'avis et de commentaires. L'UCL, qui s'est fortement mobilisée à son propos, a compilé les différentes versions successives du texte, et des réactions à son sujet. www.uclouvain.be/430021.html

La réussite à 10/20

La réforme du paysage du supérieur concerne aussi l'organisation des études. L'avant-projet de décret fixe la structure et la durée des études supérieures, l'organisation de l'enseignement (et notamment l'emploi des langues, la mise à disposition des supports de cours), le rythme des études (date de rentrée et de quadrimestres uniformisées), mais détermine aussi le cadre des collaborations et codiplomations entre plusieurs établissements d'enseignement supérieur.

Le texte énumère les conditions d'inscription et d'accès aux études, et fixe le seuil de réussite à 10/20, les crédits étant acquis de manière définitive. De la même manière, le seuil de réussite d'une année ou d'un cycle d'études sera de 10/20 de moyenne pondérée. Si un étudiant n'obtient pas cette moyenne de 10/20, il ne devra plus représenter que les examens pour lesquels il n'a pas eu 10.

Le projet consacre aussi la fin de l'idée d'année d'études. Au lieu de « bisser », l'étudiant pourra suivre des cours de l'année d'études suivante, pour se constituer un programme à 60 crédits. Et il sera délibéré sur l'ensemble des unités d'enseignement auxquels il est inscrit pour son année académique.

Enfin, l'avant-projet de décret insiste sur l'aide à la réussite des étudiants, à organiser au sein des établissements mais aussi entre établissements au sein de leur pôle géographique.

Pour le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, « ces nouveaux parcours d'études suivent une logique de poursuite dans la réussite tout en proposant une gestion individualisée des années d'études de chaque étudiant en fonction de ses acquis ». ●

D. C.

Un pas vers l'inclusion

Début juillet, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé un avant-projet de décret par lequel l'enseignement supérieur fera un pas vers l'inclusion des étudiants porteurs de handicap.

Ce texte instaurera un cadre légal aux aménagements raisonnables que ces étudiants sont en droit d'obtenir pour leur assurer des chances égales de réussite et pour participer pleinement aux activités sociales, culturelles et sportives inhérentes à la vie d'un étudiant.

L'enseignement inclusif se définit comme un enseignement qui met en œuvre des dispositifs visant à supprimer ou à réduire les barrières rencontrées à l'accès aux études, au cours des études et à l'insertion socioprofessionnelle.

Il ne s'agira pas d'imposer des normes, mais un cadre souple à négocier avec les étudiants concernés : ceux qui sont reconnus par les organismes publics chargés de l'intégration des personnes en situation de handicap, mais aussi les étudiants présentant des troubles de l'apprentissage avérés, tels la dyslexie, la dyscalculie, etc.

Ce sera uniquement à sa demande qu'un étudiant en situation de handicap pourra bénéficier d'aménagements à mettre en œuvre par l'institution d'enseignement supérieur dans laquelle il s'inscrit.

En bref

Étudiants non-résidents. Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a voté à l'unanimité un décret réinstaurant des quotas d'étudiants non-résidents dans les cursus menant au grade de bachelier en logopédie et audiologie. L'annulation partielle du décret Résidents/non-résidents avait eu pour conséquence une explosion des inscriptions dans ces cursus. Ainsi, en logopédie, on était passé de 760 inscriptions en 2010-2011 à 1 238 en 2012-2013, après annulation partielle du décret.

Evras à l'école : un cadre et un référentiel communs

Les trois Gouvernements francophones se sont accordés sur la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (Evras) en milieu scolaire, et sur les moyens d'y parvenir.

Le protocole d'accord signé en juin dernier précise le contenu de l'Evras en milieu scolaire. Il s'adresse aux écoles, Centres PMS, Services de Promotion de la Santé à l'École (PSE), centres de planning familial, ainsi qu'aux organismes de jeunesse, de promotion de la santé ou d'égalité des chances. Il comporte un référentiel commun, garantie d'égalité de traitement des élèves et d'une meilleure cohérence des actions de terrain.

Quant aux moyens, 227 300 € ont été dégagés pour créer dix points d'appui auprès des Centres locaux de promotion de la santé, tant à Bruxelles qu'en Wallonie, afin de faciliter l'accessibilité aux ressources pédagogiques et l'élaboration de projets en partenariat. À Bruxelles, un budget de 300 000 € financera un appel à projets destiné à

élargir l'Evras dans les écoles par les centres de planning familial bruxellois agréés. En Wallonie, 70 centres de planning et de consultation familiale et conjugale sont notamment chargés d'animations de ce type, où 12 emplois et 60 000 € devraient permettre de les généraliser.

Dans le référentiel commun, l'Evras est vue comme « un processus éducatif qui implique notamment une réflexion en vue d'accroître les aptitudes des jeunes à opérer des choix éclairés favorisant l'épanouissement de leur vie relationnelle, affective et sexuelle et le respect de soi et des autres. Il s'agit d'accompagner chaque



jeune vers l'âge adulte selon une approche globale dans laquelle la sexualité est entendue au sens large et inclut notamment les dimensions relationnelle, affective, sociale, culturelle, philosophique et éthique ».

Ce processus « se développe tout au long de la scolarité des élèves et implique l'ensemble de la communauté scolaire, avec le soutien éventuel d'intervenants extérieurs ». Il se veut « complémentaire à la responsabilité des parents et de l'entourage adulte des enfants et des jeunes en matière d'éducation et ne s'y substitue pas ». ●

En bref

Métiers de la construction. Ces 9 et 10 septembre, le site du Grand-Hornu pourra accueillir deux fois 45 classes de 5^e et/ou 6^e primaire, dans le cadre d'une action de promotion des métiers de la construction. Accès gratuit au site, jeu interactif multimédia, visite des ateliers du Grand-Hornu, démonstration des principaux métiers intervenant, chaque enfant étant amené à mettre la main à la pâte dans le *Village des métiers*. Une initiative de la Région wallonne ouverte à toutes les écoles situées en Fédération Wallonie-Bruxelles. Réservation obligatoire : reservations@grand-hornu.be (065 / 61 38 67). Deux actions analogues s'inscrivent dans ce cadre, en septembre-octobre dans la province de Namur, et en mars 2014 en Luxembourg (ffc.bnl@constructiv.be).

Il ne faut plus être belge pour devenir enseignant

Depuis cette rentrée de septembre, la condition de nationalité (belge) n'est plus requise pour accéder aux fonctions de sélection et de recrutement dans l'enseignement, quel que soit le réseau.

La nationalité comme condition d'accès aux emplois publics est régie d'une part par la Constitution (article 10), et d'autre part par le Traité européen consacrant la libre circulation des travailleurs, sauf pour les « emplois dans l'administration publique ». La jurisprudence européenne considère que les ressortissants d'un État-membre de l'Union doivent avoir accès aux emplois n'impliquant pas le concours direct ou indirect de l'exercice de l'autorité publique et ne comportant pas d'activités tendant à protéger les intérêts généraux de l'État ou d'autres collectivités publiques.

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a donc adopté un décret ⁽¹⁾

supprimant la condition de nationalité, sauf pour les membres du Service général de l'Inspection, dont certaines missions sont considérées comme relevant de l'exercice de l'autorité publique. Avant l'adoption de ce décret, des dérogations permettaient déjà à des étrangers d'exercer des fonctions dans l'enseignement, et d'accéder à des fonctions de promotion. Bien entendu, ces derniers devaient et devront toujours satisfaire aux mêmes exigences scientifiques, pédagogiques et de maîtrise de la langue française que les citoyens belges, pour accéder à l'enseignement.

La Fonction publique régionale et communale, tant en Wallonie qu'à Bruxelles, s'était déjà alignée sur la jurisprudence européenne. ●

D. C.

⁽¹⁾ <http://bit.ly/12EY6Jt>

Un nouveau pilotage pour la promotion sociale

Un décret crée des outils et instances de pilotage de l'enseignement de promotion sociale, et intègre l'e-learning dans son offre d'enseignement.

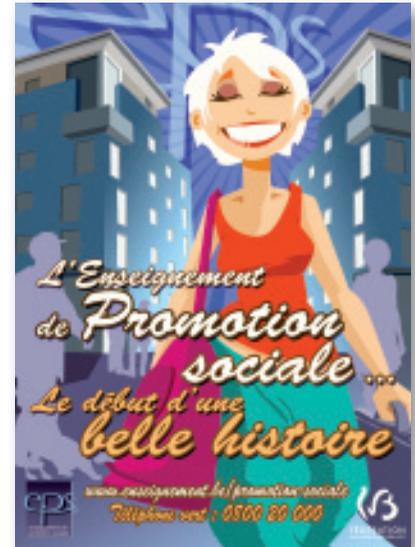
La Déclaration de politique communautaire 2009-2014⁽¹⁾ prévoit que « pour améliorer l'offre d'éducation tout au long de la vie, le Gouvernement entend développer des outils de pilotage spécifiques à l'enseignement de promotion sociale ». C'est ce qui explique l'adoption fin juin d'un décret qui, en outre, intègre l'e-learning à son offre d'enseignement⁽²⁾.

Ce décret poursuit cinq objectifs. En premier lieu, doter les instances chargées de piloter l'enseignement de promotion sociale d'outils statistiques fiables et exhaustifs et d'un personnel suffisant pour les traiter et les analyser. Les établissements de promotion sociale, l'Administration et l'ETNIC collaboreront en vue de créer ce recueil de données, relatives notamment aux trajectoires des étudiants. Une Cellule de pilotage sera créée au sein de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique.

Deuxièmement, il s'agira de fusionner le Conseil supérieur et la Commission de concertation en un seul Conseil général de l'enseignement de promotion sociale qui pourra piloter plus facilement et avec plus de cohérence la production des référentiels pédagogiques. Par la même occasion, le décret corrige, simplifie ou modifie une série de mesures qui étaient difficilement applicables.

En troisième lieu, le décret permet aux pouvoirs organisateurs de procéder à l'organisation de fonctions nouvelles : coordinateur qualité, conseiller à la formation, expert pédagogique et technique, ce qui permettra de stabiliser les personnels engagés à ce titre. Le texte supprime également toutes les références au régime 2, qui était transitoire.

Enfin, le décret permet l'intégration de l'e-learning dans l'enseignement de promotion sociale, pour qu'il puisse



répondre de façon souple aux demandes des entreprises et dans la mesure du possible à celles des travailleurs qui ne peuvent assister aux cours en présentiel. Désormais, un cadre décretaal encadre cette forme d'enseignement et clarifie les paramètres organisationnels (dotation-périodes), financiers (dotations et subventions de fonctionnement), de gestion des étudiants, de comptabilisation de cette offre (intégration des périodes organisées par e-learning dans les modalités de gestion des établissements) et de son financement. ●

⁽¹⁾ <http://bit.ly/1cniNqi> (page 80)

⁽²⁾ <http://bit.ly/1eaORAF>

Suivre les parcours des études au travail

Pour améliorer les politiques d'éducation et de formation, il importe de savoir où se produisent les accidents de parcours. Or, si l'enseignement et la formation professionnelle ont développé leurs outils statistiques, ces derniers ne sont pas interconnectés. C'est pourquoi l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (Iweps) et le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles collaborent à l'élaboration d'un cadastre des trajectoires des élèves, des étudiants et des apprenants. Objectif : créer un outil d'analyse statistique basée sur le suivi de cohortes. Les élèves suivis le seront dès la 1^{re} secondaire et jusqu'à 10 ans après leur sortie de l'enseignement. Pour faciliter la collaboration entre propriétaires de bases de données et opérateurs informatiques, un accord de coopération a été signé en juin 2013 par les exécutifs concernés.

Nouvelles entreprises d'entraînement pédagogique

En 2013-2014, seize nouvelles entreprises d'entraînement pédagogique (EEP) s'ajouteront aux neuf déjà subventionnées. Une EEP est la reproduction d'une entreprise (ici au 3^e degré secondaire du qualifiant), si ce n'est qu'il n'y a pas de production. Concrètement, une classe crée une entreprise virtuelle et entre en relations commerciales avec d'autres EEP. Chaque semaine, dans une « classe bureau », les élèves occupent un poste de travail au service administratif, comptable ou commercial, et effectuent leurs opérations. Le réseau des EEP⁽¹⁾ compte plus de 7 200 entreprises dans 42 pays, dont une centaine en Flandre. Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a dégagé 140 000 € pour subventionner les EEP qui ont été sélectionnées après appel à projets.

⁽¹⁾ www.cofep.be/cms/fr

En bref

Humanités artistiques. La circulaire 4480 présente les grilles horaires des cours artistiques organisés dans le cadre des Humanités artistiques. Ces grilles avaient fait l'objet d'une actualisation pour 2011-2012 avec, à titre transitoire, la possibilité d'encore appliquer les anciennes grilles. Pour 2013-2014, ces nouvelles grilles horaires sont obligatoires. www.enseignement.be/circulaires

Prix des Lycéens de l'Euregio. Ouvert aux écoles de Liège, Verviers, Eupen, Maastricht, Hasselt, Aachen..., ce prix consiste à lire six romans d'auteurs francophones, néerlandophones et germanophones en langue originale ou traduction. Des rencontres avec les auteurs et des critiques sont possibles. bit.ly/19nnsih

Osez Sauver. La Ligue Cardiologique Belge offre une formation gratuite de trois heures sur la réanimation et la défibrillation cardiaque à 100 enseignants francophones, en collaboration avec la Croix-Rouge, aux mois de novembre et décembre. Chaque école peut inscrire un enseignant. Inscription : formipro@redcross-fr.be (02 / 371 32 20). www.osez-sauver.be

Préserver la mémoire. La Fédération Wallonie-Bruxelles lance trois appels à projets dans le cadre du décret relatif à la transmission de la mémoire. Inscriptions avant le 27 septembre. www.decretmemoire.cfwb.be

En groupe, en train. La nouvelle brochure de la SNCB *Voyages en groupe pour écoles et jeunes* peut être téléchargée via www.voyagesscolaire-sentrain.be

Écoles entrepreneuriales. Le 5 octobre, à Bruxelles, Rino Lévesque animera un forum sur le concert d'*École communautaire entrepreneuriale consciente*. www.ecec.eu

Apprendre pour survivre. C'est le thème de la campagne 2013 d'Unicef à l'occasion de la journée internationale des enseignants (5 octobre). www.unicef.be/ecoles

Une journée des maths au Salon Éducation

Pour son 20^e anniversaire, le Salon Éducation déménage vers Charleroi, en restant fidèle à la formule stands et conférences.

Le Salon Éducation, c'est une foule de (futurs) professionnels de l'éducation qui se rencontrent, échangent, découvrent, de façon à améliorer leurs compétences et leurs outils. Cette formule fête son 20^e anniversaire, entre le 16 et le 20 octobre, mais à Charleroi Expo ⁽¹⁾ et plus à Namur.

On y retrouve plus de 200 exposants : des associations actives dans le domaine de l'éducation et de l'extrascolaire, des fournisseurs de matériel scolaire et pédagogique, des éditeurs, mais aussi

Le jeudi 17 sera la journée des directions. Le vendredi 18 visera une nouvelle fois les étudiants ainsi que les professionnels du livre et de l'enfance. Nouveauté, le week-end commencera par une journée des mathématiques. On pointe déjà deux conférences sur la construction des images mentales des nombres et sur les usages numériques. Ce samedi sera aussi consacré aux professeurs de français et à l'accueil extrascolaire. Le dimanche sera lui dédié aux langues, aux logopèdes et aux relations parents-enseignants.



Le Salon Éducation 2013 aura lieu à Charleroi du 16 au 20 octobre.

les institutions et pouvoirs publics. Au sein du village de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique (Agers) et l'Administration générale des Personnels de l'enseignement (AGPE) forment un véritable pôle de ressources sur les différents niveaux, de la maternelle à l'université, et sur la carrière et les métiers de l'enseignement. Il aura son propre espace de conférences et comptera cette fois des représentants de l'enseignement de promotion sociale et de la Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique.

Chaque journée a sa ou ses spécificités. Le mercredi 16 sera consacré à la petite enfance, aux étudiants et à l'éducation aux médias. Le Conseil supérieur de l'Éducation aux médias y présentera notamment les projets scolaires primés en 2012-2013.

Les thèmes des conférences sont variés : les inégalités scolaires, les réponses constructives face aux violences, la musique comme outil de réussite scolaire, l'accompagnement des troubles DYS, le travail collaboratif...

Le Salon du Livre de Jeunesse fêtera, lui, ses 15 ans. Il se déroule en même temps et au même endroit que son grand frère. Destiné surtout aux enfants de 0 à 16 ans, à leurs parents et grands-parents, c'est aussi le lieu de rencontre de tous les professionnels du livre, de l'enfance et de l'éducation ⁽²⁾. ●

Pa. D.

⁽¹⁾ www.saloneducation.be

⁽²⁾ www.livrejeunesse.be

Une vidéo inspirée d'un dérapage sur Facebook

Auteur d'un canular sur Facebook impliquant le directeur de son école, un élève a réalisé une capsule vidéo s'inspirant de son erreur, dans le cadre d'une médiation. La vidéo est aujourd'hui un outil de prévention...

A Huy, Infor Jeunes ⁽¹⁾ et l'Espace public numérique (EPN) Net Galaxy ⁽²⁾ ont mis au point une animation sur les risques et dangers d'internet, destinée aux classes de 6^e primaire et du 1^{er} degré secondaire. *Huy, je surfe malin* s'utilise aussi lors de conférences ou journées pédagogiques. Christelle Smets, animatrice à Infor Jeunes : « *Dans les locaux de l'EPN, nous disposons des ordinateurs et du matériel nécessaires pour une animation de 50 minutes, flexible et modulable, sur un chat où des intrus cachés interviennent, le piratage de MSN, l'utilisation du GSM*

le jeune renvoyé de son école, le Parquet de Huy a mandaté le Pep's, un Service de prestations éducatives et d'intérêt général ⁽³⁾, pour qu'il tente une médiation.

À côté des prestations d'intérêt général, de la concertation restauratrice en groupe, des modules de formation, le Pep's réalise en effet des médiations, avec l'accord de l'auteur et de la victime. L'idée est que l'auteur parte de ce qu'il sait faire.

Hannelore Malempré, criminologue au Pep's : « *En l'occurrence, l'ado a proposé*

de réaliser une capsule d'une minute pour sensibiliser aux dangers de Facebook. La victime et le Parquet ont marqué leur accord. Le Pep's s'est tourné vers Net Galaxy et Infor Jeunes : avec leur aide, l'ado a scénarisé et co-réalisé, en quelques mois, un court-métrage de 12 minutes. À en

perdre la face ⁽⁴⁾ a dépassé en temps, en énergie tout ce que tout le monde espérait : le bilan est très positif. Le film est devenu lui-même un outil utilisé par Huy, je surfe malin. L'adulte qui accompagne la vision du film par la classe suscite le débat et évite l'impact inverse de séduction ». ●

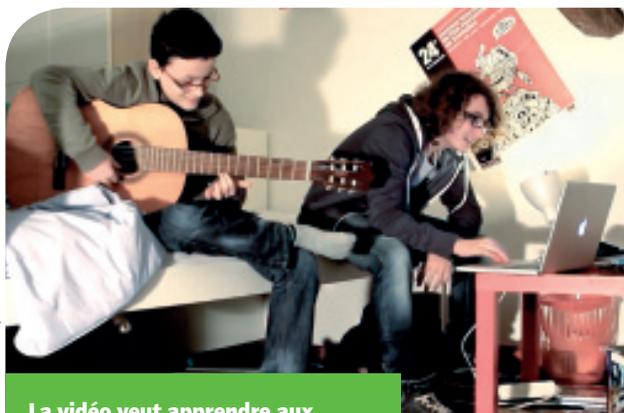
Pa. D.

⁽¹⁾ <http://bit.ly/12mv2Uv>

⁽²⁾ <http://huy.epn-wallonie.be>

⁽³⁾ Il y en a un par arrondissement. À Huy, <http://pepshuy.jimdo.com>

⁽⁴⁾ <http://bit.ly/12mxwlN>



La vidéo veut apprendre aux jeunes à surfer responsables.

ou d'une webcam, les droits à l'image, les réseaux sociaux ».

Depuis septembre 2013, une capsule vidéo un peu spéciale s'ajoute aux ressources disponibles. Elle a été réalisée par un adolescent qui s'est inspiré de sa propre histoire. Il avait créé un compte Facebook où il reprenait l'identité de son directeur d'école, qu'il a annoncé comme étant « en couple » avec un de ses élèves ! Une fois les faits dénoncés et

En bref

APED. Le samedi 19 octobre, l'Appel pour une école démocratique (APED) organise la 6^e édition des *Six heures pour l'école démocratique*. Des dizaines d'ateliers en français et/ou en néerlandais, des débats, des promenades. Il y aura également des propositions concrètes et des instruments pour les cours. <http://bit.ly/14opbzF>

Améliorer le climat scolaire

Le Centre local de Promotion de la Santé (CLPS) du Brabant wallon coordonne un projet de lutte contre le harcèlement à l'école, en collaboration avec la faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation de l'Université de Mons. Vingt-cinq établissements primaires et secondaires du Brabant wallon sont engagés dans cette dynamique.

L'expérience a été lancée à la suite de demandes d'accompagnement émanant des écoles et du secteur de l'Aide à la Jeunesse. Le CLPS a fait appel à l'Université de Mons pour monter un projet de prévention de la violence en milieu scolaire. Il a débuté par des conférences à destination de trois-cents professionnels (directions, enseignants, éducateurs) afin de cerner la problématique.

Il apparaît que la cour de récréation est le premier lieu de cette violence. Dans les vingt-cinq établissements pilotes, des règles serviront à contrôler la violence visible dans la cour, en délimitant ce territoire en zones. Un deuxième axe d'action visera la mise en place des espaces formels de médiation pour résoudre les situations conflictuelles.

Le dispositif est accompagné par deux chercheurs, qui produiront à terme un recueil de pistes utiles pour les écoles qui souhaitent lancer un tel projet. Ce recueil sera édité et diffusé par la Province. Parallèlement, une plateforme *Amélioration du climat scolaire* est mise en ligne : <http://bit.ly/13rTtNL>

Quatre jours pour construire l'environnement à l'école

L'Éducation relative à l'environnement et au développement durable a sa place dans tous les cours, en formation initiale des enseignants et dans le projet d'établissement. C'est le message des journées d'échanges et d'informations organisées à Namur et à Bruxelles du 22 au 25 octobre.

Les journées consacrées à l'ErE-DD – celle du 25 octobre est au programme des formations de l'IFC⁽¹⁾ –, s'inscrivent dans la foulée des Assises de l'ErE-DD mises en chantier en 2010-2011 par les ministres

régionaux de l'Environnement et la Ministre de l'Enseignement obligatoire. L'objectif était, vu la multiplicité de l'offre et de la demande dans ce domaine, de cerner ensemble les forces et faiblesses de telles mises en projet, de choisir les chantiers à mener en priorité, de mieux articuler les actions entre elles et de mieux les adapter aux contextes de l'école⁽²⁾.

Le travail mené par les partenaires - équipes pédagogiques dans les écoles, administrations de l'Enseignement et de l'Environnement, Inspection, Institut de la Formation en cours de carrière, pouvoirs organisateurs, associations, cabinets ministériel - a abouti à la définition d'objectifs assortis d'actions. Comme des actions de sensibilisation menées à tous les étages de l'enseignement ou encore une présence plus explicite de l'ErE dans les référentiels interréseaux⁽³⁾.

Les journées d'octobre permettront d'échanger, de mettre en valeur des

projets mis en chantier dans toutes les disciplines, et de susciter de nouvelles initiatives.

Chaque jour seront abordées des questions propres au public ciblé. Le mercredi, des représentants des diverses administrations/associations concernées examineront comment l'institution scolaire peut soutenir les pratiques individuelles et collectives d'ErE/DD à l'école. Une autre journée mettra en évidence le travail collégial au sein de l'équipe éducative et en partenariat avec des associations. Une troisième examinera « comment inscrire l'ErE-DD au sein d'une équipe, dans le long terme, notamment via le projet d'école ? » ●

C. M.

⁽¹⁾ <http://bit.ly/1b93epD>

⁽²⁾ Lire l'article *Environnement : rapprocher l'école et les associations* dans notre édition de juin 2011, p. 10.

⁽³⁾ Infos : www.assises-ere.be/4jours

Écoles en DD

À l'occasion de ses 20 ans, l'ASBL Coren propose aux écoles wallonnes un concours de projets liés à l'environnement et au développement durable. Les nombreux prix seront décernés lors du Forum des écoles en développement durable, le 21 mars 2014 à Namur. Dépôt des candidatures avant le 15 novembre. bit.ly/1cfSJCI

Le Printemps des Sciences se prépare à l'automne...

Le Printemps des Sciences, organisé du 24 au 30 mars 2014, partira à la recherche des origines. Il vaut mieux tenir le programme à l'œil pour avoir de la place...

Cette semaine de sensibilisation aux sciences et techniques fut lancée en 2001 dans la foulée d'initiatives semblables en Europe. Objectifs : mettre ces disciplines à la portée de tous (élèves, professeurs, parents, citoyens), provoquer l'intérêt des jeunes, en attirer davantage vers les disciplines scientifiques, aider les enseignants à améliorer et à enrichir leur enseignement. Le pilotage a été confié aux cinq cellules de diffusion des sciences des universités : Atout Sciences (Université de Namur), Sciences et Techniques au Carré (Université de Mons), Réjouissances (Université de Liège), Scienceinfuse (UCL) et Inforsciences (ULB). Réunies au sein

du réseau Scité, sous l'égide de la Région wallonne, ces cellules collaborent avec des hautes écoles, des musées et des associations.

Les activités (gratuites) proposées aux élèves (de la 1^{re} maternelle à la 6^e secondaire), prennent la forme d'expositions, d'ateliers, de jeux, de spectacles, de conférences, ... autour des disciplines scientifiques. Elles s'articulent autour d'un thème qui, en 2014, sera *À la recherche des origines*, ce qui permettra de l'intégrer à l'Année de l'archéologie (en Wallonie).

Plus de 40 000 visiteurs participent à ce Printemps des Sciences, autour de quelque 1 500 enseignants, chercheurs, étudiants de l'enseignement supérieur, ... qui collaborent au développement et/ou à l'animation des activités. L'édition

2014 aura lieu du 24 au 30 mars. Comme il est important de s'inscrire rapidement aux activités les plus prisées, il vaut mieux se tenir informé via la newsletter de www.sciences.be et via www.printempsdessciences.be, dès le mois de janvier. ●

C. M.

Nuit des Chercheurs

Vivre mieux et plus longtemps grâce à la science sera le thème de la Nuit des chercheurs, organisée le vendredi 27 septembre à Bruxelles, Liège, Mons, Namur et Louvain-la-Neuve. Des animations seront réservées aux écoles. www.nuitdeschercheurs.be

Pour bien respirer en classe

Le projet pédagogique *Abcd'Air*, construit par l'ASBL Hypothèse, sensibilise à l'importance d'un air de bonne qualité et veut rendre les élèves capables de le préserver et de l'améliorer.

Ya-t-il de l'air dans une armoire ? Pourquoi Astérix et Obélix s'inquiètent-ils pour Pepe (le rejeton du chef Soupalognon y crouton), qui retient sa respiration pour qu'on satisfasse ses caprices ? L'air que j'inspire est-il le même que celui que j'expire ? Voilà des questions que peuvent se poser les élèves participant au projet *Abcd'Air*, proposé aux écoles par l'ASBL Hypothèse ⁽¹⁾.

L'origine du projet ? « Une étude menée par le Service d'analyse des milieux intérieurs (Sami-Lux) dans 72 écoles a mis en évidence dans l'air intérieur des classes plusieurs éléments polluants qui ont un impact sur la santé, le bien-être des élèves, et même sur les résultats scolaires. La plupart des enseignants ignorent ce problème » ⁽²⁾, explique Sabine Daro, qui préside Hypothèse. L'ASBL y a vu l'occasion de remplir sa mission : accompagner et former les enseignants du fondamental et du 1^{er} degré secondaire aux méthodes d'apprentissage en éveil scientifique qui rendent l'enfant curieux et acteur de son environnement quotidien ⁽³⁾.

Abcd'Air propose notamment une malle pédagogique contenant un détecteur de gaz carbonique avec alarme, du matériel pour les expériences proposées, des livres... ⁽⁴⁾ Testé en 2012 dans dix écoles, le projet s'est enrichi de l'expérience des enseignants et des réactions des enfants. À la malle s'ajoutent une brochure précisant la démarche d'apprentissage et 51 fiches d'activités (de la 2^e maternelle à la 6^e primaire) téléchargeables (www.abcdair-hypothese.be).

La démarche d'apprentissage, conforme aux socles de compétences, permet de faire de l'éveil



transférer ces connaissances en négociant au sein de la classe, selon le contexte, des actions favorables à la santé et au bien-être. Par exemple en créant une affiche sur les bienfaits de l'aération de la classe, en ouvrant les fenêtres pendant les pauses, en écrivant au PO pour demander l'utilisation de produits d'entretien moins polluants. ●

En agitant une toile de parachute, les enfants ressentent de manière ludique l'existence de l'air.

C. M.

⁽¹⁾ Depuis septembre 2013 et pour trois années scolaires, l'ASBL est un des six « partenaires privilégiés » de la cellule Culture-enseignement, dans le cadre du décret Culture-École. www.hypothese.be

⁽²⁾ *Qualité de l'air intérieur dans les écoles fondamentales de la province du Luxembourg*. Rapport final et brochure de recommandations : bit.ly/16iTVIM

⁽³⁾ Hypothèse convie les enseignants du fondamental à la présentation des projets, des outils et des possibilités de partenariat, notamment pour des activités d'éveil scientifique sur le thème de la vision, le 22 octobre de 19 à 22h à Tilff. Inscription via le formulaire en ligne sur www.hypothese.be. Par ailleurs, en collaboration avec RVO Society, l'ASBL propose aux enseignants et élèves du 1^{er} degré du secondaire de mesurer, dès octobre, la qualité de l'air aux alentours de leur école à l'aide d'un bio-indicateur et de mettre les résultats en réseau sur une carte interactive. <http://bit.ly/19s5q6b>

⁽⁴⁾ La malle peut être empruntée à l'ASBL (04 / 250 95 89 contact@hypothese.be) et au PASS (070 / 22 22 52 ou classe@pass.be).

scientifique tout en poursuivant des objectifs de santé. Pour mobiliser ses élèves et donner du sens aux apprentissages, l'enseignant se base sur un livre, une expérience sensorielle, une activité physique,... afin de recueillir leurs questions et préconceptions. Il leur propose ensuite de construire des réponses en réalisant des expériences, en cherchant des informations dans des documents, en rencontrant une personne-ressource (un médecin, par exemple),...

Les élèves travaillent ainsi sur l'existence de l'air, sa composition, ses interactions et son influence sur leur corps. Reste alors à

En bref

Carnets Métiers-Culture. Depuis 2010, le Service d'information sur les études et les professions (SIEP) édite des publications dédiées aux métiers et aux professionnels de la culture. Ces *Carnets Métiers-Culture* informent entre autres sur les cursus/formations, livrent les coordonnées des organismes d'enseignement et de formation, les compétences requises dans l'exercice de ces métiers, mais aussi des témoignages rendant compte des trajectoires et de l'expérience de professionnels. Dix carnets sont déjà publiés. www.genieculturel.siep.be ajoute des témoignages écrits ou vidéos au contenu de ces publications disponibles sur www.culture.be (> Un métier, un outil) ou en version imprimée (et gratuitement) via bernadette.pierret@cfwb.be en précisant votre secteur d'activités (organisme) ou si la demande est à titre personnel.

Au bonheur de lire. Dans la lignée des quatre volumes déjà parus, la cinquième livraison d'*Au bonheur de lire* propose une nouvelle sélection de livres susceptibles d'intéresser les élèves de 4^e, 5^e et 6^e secondaires et de leur donner le goût de la lecture. Les titres sont classés par niveaux de difficulté et sont accompagnés d'un court résumé afin que chaque enseignant puisse proposer à ses élèves des lectures en fonction de leur maturité littéraire et de leurs centres d'intérêts. <http://bit.ly/1338vhA>

Partenariats privilégiés. Le décret du 24 mars 2006 relatif à la mise en œuvre, la promotion et le renforcement des Collaborations entre la Culture et l'Enseignement prévoit que le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles sélectionne des associations/institutions en vue de conclure des partenariats privilégiés. Les six candidatures retenues pour ces partenariats de trois ans à dater de septembre 2013 sont le Centre dramatique de Wallonie pour l'enfance et la jeunesse, le Centre de formation artistique Les Jolies Notes, l'ASBL Hypothèse (lire en page 12), Les Ateliers de la Colline, MUS-E Belgium et Promotion Théâtre. www.culture-enseignement.cfwb.be (> Le Décret Culture-Ecole > Partenariats privilégiés)

Journée « Culture-école »

Le jeudi 7 novembre aura lieu à Namur (la Marlagne) une journée de sensibilisation à l'éducation artistique et culturelle dans et hors de l'école.

Reconnue comme formation IFC, cette journée est destinée aux enseignants et autres personnels de l'enseignement (du maternel au supérieur), ainsi qu'aux futurs enseignants, aux membres du service de l'inspection de la Culture, aux opérateurs culturels et plus largement aux parents.

Les objectifs sont de donner des éléments de compréhension de l'éducation artistique et culturelle ; de faire partager des expériences vécues dans le cadre d'activités « culture-école » ; de livrer des éléments pratiques et concrets permettant aux enseignants et opérateurs culturels de pouvoir se former en meilleure connaissance de cause.

Il s'agira aussi d'aborder la question de la diversité des expressions culturelles et artistiques, de donner des pistes permettant de nouer des partenariats entre enseignants et artistes ou opérateurs culturels, et d'aider à la prise en compte de la diversité des élèves.

En matinée, deux tables rondes réuniront des spécialistes, mais permettront aussi à des acteurs de terrain de témoigner de leurs expériences. L'après-midi, chaque participant aura



Chaque année, des écoles accueillent des artistes en résidence, comme ici la chanteuse Marlène Dorcéna.

l'occasion de suivre deux des huit ateliers proposés (le détail via www.culture-enseignement.be). L'inscription préalable est indispensable, via www.ifc.cfwb.be. ●

Festival des droits de l'enfant

Depuis 2011, la Fédération Wallonie-Bruxelles a pris l'initiative de mettre sur pied un *Festival ZERO>18*⁽¹⁾ qui, au-delà de la fête, propose dans un « village des droits de l'enfant » des activités de sensibilisation et d'information du grand public. Cette année, il se déroulera le samedi 16 novembre à Charleroi (Eden) pour les ados, et le dimanche 17 novembre à Bruxelles (Flagey) pour les plus jeunes et leurs familles.

Par ailleurs, comme d'autres associations, les écoles peuvent faire labelliser les activités/événements qu'elles organisent durant la semaine du 16 au 24 novembre, pour peu que l'accès y soit gratuit (<http://bit.ly/1edpCxD>).



Les initiateurs du Festival (Fédération Wallonie-Bruxelles, Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, Délégué général aux droits de l'enfant, Coordination des ONG pour les droits de l'enfant et ASBL Badje) insistent sur la participation des enfants à ces événements.

Ils invitent donc à associer les enfants au processus d'élaboration de l'activité envisagée. Les projets labellisés pourront accéder à différents outils de sensibilisation aux droits de l'enfant (affiches, brochures...), utiliser le logo du Festival, et voir leur action renseignée sur le site www.ZERO18.be. Contact (avant le 15 octobre) à label@zero18.be. ●

⁽¹⁾ Programme du festival sur www.ZERO18.be

Dix ans de titres de compétences

La stratégie Europe 2020 « pour une croissance intelligente durable et inclusive » recommandait de valider l'apprentissage non formel et informel. Depuis 2003, en Belgique francophone, 10 000 personnes ont passé une épreuve en ce sens, dont 7 500 ont reçu un titre de compétences.

En juin dernier, dans le cadre de l'Année des compétences⁽¹⁾, l'accent était mis sur la validation des compétences et la valorisation des acquis de l'expérience (VAE). En Wallonie et à Bruxelles, la recommandation européenne consistant à instaurer un système de validation des apprentissages non formels et informels s'est matérialisée par quatre dispositifs, qui concernent l'enseignement de promotion sociale d'une part, les hautes écoles et les universités ensuite, et enfin la formation professionnelle.

Ces quatre dispositifs, et singulièrement le Consortium de validation des compétences (qui fête ses dix ans), permettent à tout citoyen qui le désire de faire reconnaître des acquis de son expérience et ensuite de les valoriser dans deux directions : sur le marché du travail d'une part, dans le cadre d'une reprise d'études d'autre part.

L'enseignement de promotion sociale n'a pas attendu la recommandation européenne pour tenir compte des capacités acquises sur le tas ou en apprentissage non formel et informel, puisque le décret du 16 avril 1991⁽²⁾ prévoyait déjà que ces capacités pouvaient être prises en compte pour l'accès aux études et même pour la sanction des études. Des arrêtés et une circulaire ont adapté cette disposition, permettant notamment à la Promotion sociale de reconnaître les titres de compétences.

Depuis 2003, ces titres de compétences sont délivrés au terme d'épreuves organisées dans des centres de validation des compétences agréés par le Consortium de validation des compétences⁽³⁾. Ce dernier a également pour mission d'établir la méthodologie d'évaluation des compétences, et d'élaborer des référentiels. Ce dispositif, initié en 2003,



implique les partenaires sociaux, les services publics de l'emploi et les opérateurs d'enseignement et de formation professionnelle. Les témoignages de candidats ayant obtenu un titre de compétences⁽⁴⁾ permettent de mieux percevoir l'intérêt du dispositif, pour ses usagers.

Depuis 2004 et le décret d'harmonisation de l'enseignement supérieur⁽⁵⁾, qui formalise la réforme de Bologne en Belgique francophone, hautes écoles et universités ont également inclus la possibilité de valoriser son expérience. Dans les universités⁽⁶⁾, cela ne débouche pas sur un titre ou sur une certification, mais sur une admission dans un Master (sur base de l'expérience) ou sur une dispense de tel ou tel cours. Dans les hautes écoles⁽⁶⁾, il s'agit d'admission, de dispense, ou d'accès à un « programme spécifique » conçu pour compléter les compétences du candidat, chaque fois pour un minimum de 60 crédits.

Autant de dispositifs qui gagneraient à être mieux connus du grand public, et qui contribuent à une meilleure articulation entre l'enseignement, la formation professionnelle et l'emploi... ●

D. C.

« Des compétences aux acquis », une semaine d'activités

Du 16 au 20 septembre, les dix Instances de Pilotage interrégionales de l'Enseignement qualifiant (Ipieq) organisent des activités dans le cadre de l'Année des compétences⁽¹⁾, qui en septembre sera concentrée sur l'enseignement qualifiant, sur le thème « des compétences aux acquis d'apprentissage ».

Le vendredi 20 septembre, une journée clôturera la semaine en trois temps (sur inscription). Un : la projection de reportages consacrés aux activités organisées par les dix Ipieq. Deux : un débat contradictoire entre un patron (Fernand Grifgnée, administrateur général chez Ores) et un représentant de l'enseigne-

ment (Jean-Pierre Hubin, administrateur général de l'Agers). Deux thèmes à ce débat : dépasser les stéréotypes sur le qualifiant, et insister sur la place des connaissances générales dans la formation, même professionnalisante. Le troisième temps de la matinée sera une table ronde ayant pour objectif de proposer des pistes concrètes de partenariats sur la certification, sur une assurance-qualité portant sur les acquis d'apprentissage.

D. C.

⁽¹⁾ Programme complet et inscriptions via <http://bit.ly/167e3GQ>

⁽¹⁾ www.anneesdescompetences.be

⁽²⁾ <http://bit.ly/19WTS2T>

⁽³⁾ <http://www.cvdc.be>

⁽⁴⁾ www.cvdc.be/fr/Temoignages.html

⁽⁵⁾ <http://bit.ly/17lb8Vj>

⁽⁶⁾ <http://bit.ly/13lc3x0>

⁽⁷⁾ <http://www.vae-cqhe.be>

En bref

Équivalences. La procédure à suivre lors de chaque demande d'équivalence de titres d'études primaires et secondaires étrangers est rappelée dans la circulaire 4416 de juin dernier. <http://bit.ly/10fWuCF>

Accrochage. Les dix-neuf services scolaires communaux bruxellois, soutenus par le Forum belge pour la Sécurité urbaine et la Région de Bruxelles-Capitale, ont initié www.pass.irisnet.be, site qui vise à aider les professionnels de l'éducation cherchant un appui en matière d'accrochage scolaire. Le PASS (pour Projet d'Accrochage et de Soutien Scolaire) est un répertoire bilingue de plus de deux-cents structures, organismes et acteurs associatifs proposant une aide, un appui, un projet, une animation,... Un moteur multi-critères permet d'orienter sa recherche.

Alimentation. L'Alpro Foundation Award est allé à Valentine Boone, étudiante en nutrition à l'Institut Paul Lambin, pour son travail de fin d'études analysant les effets de la substitution d'un repas carné par un repas végétarien dans le menu hebdomadaire des écoliers. <http://bit.ly/18lrpdp>

WorldSkills 2013. La délégation belge aux mondiaux des métiers techniques, qui se sont tenus début juillet à Leipzig, en a ramené cinq médailles d'excellence. Résultats et reportages sur www.skillsbelgium.be

Connaissance du français. Les candidatures aux examens menant à l'octroi du certificat de connaissance approfondie/suffisante/fonctionnelle du français doivent être postées le 24 septembre 2013 au plus tard. L'appel à candidatures est paru au Moniteur belge du 20 Septembre 2013.

Innovation pédagogique. Vitrine de projets qui améliorent le fonctionnement quotidien de l'école, le 6^e Forum des Innovations en éducation, organisé par l'ASBL Schola ULB, se déroulera le 26 novembre (9-16 h), à Bruxelles (ULB). Les visiteurs pourront parcourir une cinquantaine de stands d'écoles fondamentales et d'associations. Ils choisiront, ainsi qu'un jury d'experts, les huit écoles lauréates des Trophées de l'Innovation en Éducation et pourront assister à des conférences sur *La place de l'enseignant*. www.schola-ulb.be

Les maths sous la loupe

Les 14 et 15 novembre, à Liège, un colloque sera consacré à l'apprentissage et à l'évaluation des mathématiques en primaire et secondaire.

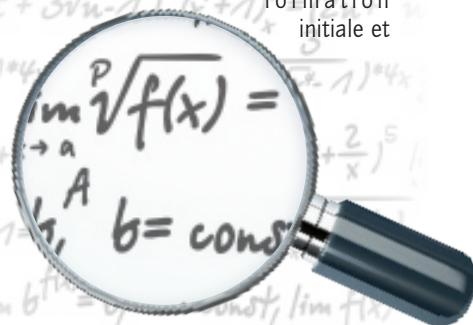
Les résultats des évaluations externes non certificatives et du CE1D l'ont montré : beaucoup d'élèves peinent à maîtriser les compétences en mathématiques. Cette difficulté peut être source de démotivation face à une branche qui, de même que les sciences, intervient dans un nombre croissant de formations professionnelles. D'où, à l'initiative de la Ministre de l'Enseignement obligatoire, ce colloque ouvert aux enseignants, formateurs d'enseignants, conseillers pédagogiques, responsables du système éducatif, mais aussi au monde économique et politique. ce colloque alternera conférences, ateliers et échanges ⁽¹⁾.

Les conférences aborderont notamment la manière dont les recherches en didactique permettent de penser l'enseignement des mathématiques en lien avec les scientifiques, les entreprises,... Ou la validité, l'utilité des indicateurs et des thermomètres de l'enseignement des mathématiques en Fédération Wallonie-Bruxelles et les idéologies qui les sous-tendent.

D'autres conférenciers se pencheront sur l'enseignement des mathématiques

à l'ère numérique, sur les nouveaux référentiels, sur des techniques permettant d'enseigner la géométrie aux enfants dès l'âge de 5 ans,...

Parmi les thèmes abordés lors des ateliers : l'optimisation de la formation initiale et



continué des enseignants de mathématiques, l'apprentissage par problèmes, les rôles que l'on fait jouer aux maths à l'école et dans la société...

Ces deux journées seront reconnues comme journées de formation par l'IFC. ●

C. M.

⁽¹⁾ bit.ly/142vxkg

Éducation aux médias : des opportunités à revendre

La Fédération Wallonie-Bruxelles, en collaboration avec le Conseil supérieur de l'éducation aux médias, souhaite aider les écoles désireuses de mener un projet d'éducation aux médias et lance un appel à projets 2013-2014 sur le thème *S'informer... informer*. Celui-ci permet de toucher à une ou plusieurs dimensions du cheminement de l'information. Les dix projets sélectionnés recevront chacun une aide de 2 000 €. L'inscription s'effectue via formulaire électronique sur www.csem.cfwb.be avant le 1^{er} octobre 2013. ⁽¹⁾

Via *Journalistes en herbe* ⁽²⁾, les classes de 6^e primaire et du secondaire inférieur

peuvent écrire un journal. De plus, *Ouvrir mon quotidien* débute le 9 septembre : l'opération permet aux classes de 6^e primaire et du secondaire de recevoir journalièrement des quotidiens ⁽³⁾. Et *Journalistes en classe*, d'inviter des journalistes professionnels ⁽⁴⁾. ●

Pa. D.

⁽¹⁾ Circulaire 4439 : <http://bit.ly/12rFfQ1>

⁽²⁾ Circulaire 4502 : <http://bit.ly/1an3fRr>

⁽³⁾ www.jfb.be/omq – www.ouvrimonquotidien.cfwb.be

⁽⁴⁾ www.ajp.be/jec

Comenius : échange d'élèves

En 2013-2014, trente-trois élèves de 5^e ou de 6^e secondaire passeront une partie de leur année scolaire à l'étranger, dans une école partenaire de la leur, grâce au programme Comenius.

Comenius est un des programmes européens du Programme d'éducation

avoir davantage, l'enveloppe n'étant pas totalement épuisée.

À ce jour, 162 établissements scolaires situés en Fédération Wallonie-Bruxelles sont éligibles⁽¹⁾ à ce volet de Comenius, dont les contours vont cependant connaître une refonte pour 2014-2020. En



Les 33 élèves prêts à partir cette année...

et de formation tout au long de la vie, géré en Fédération Wallonie-Bruxelles par AEF-Europe, l'Agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie⁽¹⁾. L'essentiel des moyens affectés à Comenius finance des partenariats entre écoles, fondamentales ou secondaires. Chaque partenaire belge reçoit actuellement entre 16 000 et 20 000 € pour deux années de projet. Il y en a 89 en cours, mais il pourrait y en

2011-2012, treize élèves de deux écoles ont bénéficié d'une bourse ; ils étaient vingt-trois (de cinq écoles) cette année et seront trente-trois (de sept écoles) en 2013-2014. Mais ils pourraient être plus nombreux encore. Selon AEF-Europe, le budget alloué à ce volet du programme Comenius permettrait l'échange d'une cinquantaine d'élèves. Avis aux amateurs... ●

D. C.

⁽¹⁾ www.aef-europe.be

⁽²⁾ <http://bit.ly/10DHISZ>

Le choix des lycéens

Les cinq films sélectionnés pour le Prix des lycéens du Cinéma belge francophone sont *Les Géants* (B. Lanners), *Kinshasa Kids* (M.-H. Wajnberg), *Mobile Home* (F. Pirot), *Le Monde nous appartient* (S. Streker) et *Torpédo* (M. Donck). Inscriptions des classes (5^e et 6^e secondaire) avant le 30 septembre. Les élèves pourront choisir leur favori et rencontrer les réalisateurs, des professionnels du cinéma,... Contact : marie-laurence.deprez@cfwb.be (02 / 413 31 88). www.prixdeslyceensducinema.cfwb.be

En bref

Concours de piano. Organisé tous les deux ans depuis 1996, le concours de piano de Liège est réservé aux élèves réguliers des académies et conservatoires de Belgique et du Luxembourg. Il vise à mettre en valeur, entre autres, l'enseignement musical reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui soutient le concours. Inscription avant le 15 février 2014 ; épreuve éliminatoire les 26 et 27 avril ; demi-finale le 10 mai ; finale le 11 mai. www.concoursdepianodeliege.be

Sur les Planches. Ce tournoi de théâtre à destination des élèves de 4-5-6^e secondaires propose de découvrir le monde du théâtre et de ses coulisses. Il donne la possibilité de créer avec ses élèves une adaptation d'un texte joué à l'affiche, présentée en public dans de vrais décors ! L'école peut accueillir des ateliers animés par un artiste reconnu. Une expérience de toute une année scolaire (à condition de réussir l'épreuve de sélection) qui renforce l'esprit d'équipe des élèves et permet d'améliorer la prise de parole en public et la restitution d'un texte. Inscriptions avant le 25 octobre via www.culture-enseignement.be (> Sur les Planches). Infos : surlesplanches@cfwb.be (02 / 413 28 82).

À Films Ouverts. Ce concours de courts métrages, organisé par Média Animation, invite ceux « qui ont des choses à dire, à raconter, à montrer sur la question de la tolérance, du vivre-ensemble, du dialogue interculturel, de la lutte contre les préjugés » à s'exprimer en créant des courts (6 minutes maximum) ou très courts métrages (1 minute) qui seront largement diffusés. Le jury de cette 9^e édition sera présidé par le réalisateur Thierry Michel. www.afilmsouverts.be

Quartz de la chanson. Organisé tous les deux ans, ce concours dédié à la chanson d'expression française est destiné aux classes des 2^e et 3^e degrés du secondaire. Un prix est décerné à un chanteur-interprète élu parmi une présélection ; un autre au meilleur projet de pochette pour la compilation CD du prix ; et un prix pour la meilleure exploitation pédagogique du concours. <http://bit.ly/15048Gh>

Rencontres pour faire apprendre

Les *Rencontres pour faire apprendre*, organisées le samedi matin à l'ULB⁽¹⁾, sont ouvertes à tous et gratuites. Et elles abordent de vraies questions de fond. Jugez plutôt.



« Les évaluations externes certificatives : un outil au service de la régulation du système scolaire ? » Débat introduit par Roger Godet,

Inspecteur général coordonnateur. CEB, CEID, TESS : ces évaluations sont le plus souvent présentées comme des instruments permettant d'évaluer d'une façon plus équitable. Est-ce le cas ? Ont-elles un rôle dans la régulation du système ? Contribuent-elles à modifier les pratiques des enseignants ?



« La notation chiffrée en question ». Débat introduit par Charles Pepinster, ancien instituteur et inspecteur, fondateur d'une école pri-

maire communale basée sur la non-violence, la créativité et la solidarité. Instigateur du Groupe belge d'Éducation nouvelle et formateur d'enseignants, Charles Pepinster estime que l'école est « *malade de la mesure, de plus en plus envahissante* », mesure qui deviendrait « *le pivot de l'enseignement* ».



« La science est un sport de débat ! » Débat introduit par Christian Orange, titu-

laire de la chaire de didactique comparée à l'ULB, selon qui « *il n'y a enseignement scientifique que si on donne toute leur place à des débats scientifiques où les élèves tiennent le rôle central* ».



« Chaque talent compte-t-il ? La position des enfants issus de l'immigration dans les écoles belges ». Débat introduit par Dirk Jacobs,

professeur de sociologie à l'ULB, membre du Groupe de recherche sur les Relations ethniques, les Migrations et l'Égalité (GERME). Dans notre pays, l'école continue d'être un lieu de reproduction des inégalités. Comment expliquer ce déterminisme social ? Une société démocratique peut-elle s'en accommoder ?



« Les enseignants débutants en Belgique francophone ». Débat introduit par Pierre Desmarez, professeur de sociologie à l'ULB, membre

du centre de recherches Metices, et par Sandrine Lothaire, chercheuse-doctorante dans le cadre d'une recherche qui étudie les marchés du travail des enseignants (lire notre numéro de mars-avril-

mai 2013). Tout le monde s'accorde pour faire du début de carrière une priorité de l'agenda, mais que connaît-on, au niveau statistique, des trajectoires et conditions d'emploi des débutants ?



« Comment construire des compétences professionnelles ? » Débat introduit par Florent Chenu, Docteur

en sciences psychologiques et de l'éducation, chercheur au Service d'Analyse des Systèmes et Pratiques d'Enseignement, à l'Université de Liège. L'origine de la notion de compétence, en particulier de celle de compétence professionnelle, se situe davantage dans le monde de l'entreprise que dans celui de la recherche en psychologie ou en pédagogie. Quels sont l'intérêt et les faiblesses de la notion de compétence et de la didactique professionnelle qui prétend lui donner une consistance scientifique ? ●

(1) Renseignements : Michel Staszewski mstaszew@ulb.ac.be ou 02 / 660 44 98). <http://bit.ly/197b71x>

La participation des jeunes au sein de leur école

Le mercredi 6 novembre, de 13 à 20h, se tiendra à Louvain-la-Neuve un forum d'échanges sur la participation des jeunes au sein de leur école⁽¹⁾. Cette journée est organisée par le Conseil de la Jeunesse, en partenariat avec la Direction générale de l'Enseignement obligatoire (cellules Citoyenneté et Bien-être), les ASBL Jeunes et Citoyens, Mouvement des Institutions et Écoles Citoyennes, entre autres associations.

Ce sera l'occasion pour les étudiants, personnels de l'enseignement, direc-

tions,...) de partager leurs expériences en matière de participation citoyenne à l'école. Partant du projet École citoyenne au sein de l'établissement scolaire Sainte-Famille d'Helmet⁽²⁾, le Conseil de la Jeunesse souhaite explorer les différentes manières d'envisager la participation des jeunes au sein de leurs écoles, avant de rédiger un avis officiel à transmettre aux responsables politiques.

(1) www.conseildelajeunesse.be/

(2) <http://bit.ly/17uWJt3>

En bref

Livr@ado. Le lundi 18 novembre, l'Espace Jeunes de la Bibliothèque Chiroux organise un salon du livre pour ados (12-18 ans) au Théâtre de Liège, Place du XX Aout. Il s'agira aussi de mettre en avant les services rendus aux ados à Liège. Outre cinq libraires et trois éditeurs, ce sera l'occasion de mettre en avant une série de services rendus aux ados à Liège. En matinée, deux conférences s'adresseront aux professionnels tandis que des stands seront ouverts au public scolaire (sur rendez-vous), toute la journée. Des animations sont prévues, ainsi qu'un spectacle de Daniel Pennac, en soirée. Infos : sarah.dassy@provincedeliege.be (04 / 232 86 41).

Des documentaires à l'œil dans l'école

Les Films de la Mémoire et l'ASBL Bah Voyons ! proposent aux établissements scolaires qui le souhaitent de devenir des espaces de diffusion du documentaire et du court-métrage belge.

Le concept est simple : combiner un long métrage documentaire et un court-métrage pour aborder un même sujet. Baptisé ERE Docs⁽¹⁾, le projet ne se résume pas à une simple projection : il y a également un débat en présence d'un réalisateur, auteur ou spécialiste du sujet abordé.

Pour les films « non commerciaux », ERE Docs demande 100 € de location par journée de projection (+ 1 € par spectateur au delà de 100). Ces 100 € peuvent être récupérés auprès du Réseau Action Culture Cinéma (www.racc.be). Ce forfait comprend les droits de diffusion, l'animateur pour l'accueil et le débat, les supports de communication (affiches), la communication personnalisée pour annoncer l'évènement et le dossier pédagogique.

Quel engagement pour le lieu d'accueil ? Un droit d'entrée (1 €/spectateur suffit), la diffusion des affiches, la mise à disposition d'une salle et d'une personne pour aider à l'installation du matériel.



Bah Voyons ! propose documentaires et courts-métrages.

La formule s'adresse aussi bien au public familial en soirée qu'aux élèves, dans une formule adaptée, en journée. Les séances ERE Docs sont accompagnées d'un dossier pédagogique destiné aux enseignants, animateurs et responsables associatifs.

Cette année scolaire ERE Docs propose *Les Borlée, une affaire de Famille* (de Philippe Sellier), *Paul et Sophie* (de Valentine Roels), *Les mille chemins*

du temps (de Philippe Vandendriessche) et *Waterloo* (d'Hugues Lanneau).

Cinésoupe

Par ailleurs, Bah Voyons propose également la formule Cinésoupe⁽¹⁾, centrée sur le court-métrage avec une animation scolaire en journée, et une projection « tout public » en soirée, suivie d'un buffet soupe.

Ce dispositif permet de soutenir la diffusion d'œuvres indépendantes européennes peu visibles, en allant vers le public, et d'y adjoindre une démarche d'éducation aux images. Quatre programmes sont disponibles, en fonction de l'âge, de 3 à 18 ans. Projection et animation peuvent durer de 1 h 20 à 2 h. Un forfait de 800 € est demandé aux organisateurs accueillant les deux séances (500 € pour la seule séance scolaire). ●

D. C.

⁽¹⁾ www.bahvoyons.be, severine.bahvoyons@gmail.com (0485 / 217 327)

⁽²⁾ www.cinesoupe.com

Une Fondation pour l'enseignement

Les cinq fédérations de pouvoirs organisateurs pour l'enseignement obligatoire et les deux organisations patronales de Bruxelles et de Wallonie ont créé une Fondation pour l'enseignement. Objectif : se parler pour améliorer l'enseignement.

Partant du constat qu'un enseignement de qualité contribue à la prospérité d'une région, et que les mondes de l'enseignement et de l'entreprise se connaissent peu, les fédérations

patronales bruxelloise (BECI) et wallonne (UWE) ont suggéré aux responsables des cinq fédérations de pouvoirs organisateurs (Fédération Wallonie-Bruxelles, CECP, Cpeons, Segec et Felsi) de créer une fondation d'utilité publique, centrée sur l'enseignement obligatoire. EPM, école de management créée en 1977 par des entreprises, et qui est à l'initiative du projet, est le huitième membre fondateur.

Dès sa reconnaissance comme Fondation d'utilité publique, cet automne, la

Fondation s'attèlera à la recherche de fonds (privés) dans le but de promouvoir des analyses et actions concrètes visant à améliorer l'enseignement, et singulièrement le qualifiant, notamment en améliorant les relations entreprises/écoles. L'objectif de la Fondation n'est pas de coordonner ce qui se fait déjà ailleurs, mais bien de mettre en avant des projets ayant prouvé leur efficacité. ●

D.C.

En bref

École numérique. Le 2^e appel à projets *École numérique* a battu tous les records : 450 projets introduits, 72 écoles primées (18 dans le fondamental, 25 au secondaire, 5 dans le spécialisé, 5 en promotion sociale et 19 dans le supérieur) et 1 million d'euros pour booster le numérique au service du pédagogique. Ces établissements rejoignent ainsi le panel des 28 écoles-pilotes du premier appel. Ces cent projets-pilotes sont accompagnés par les conseillers École numérique du SPW (dont 15 nouveaux assistants à la maintenance informatique des écoles), de Technofutur TIC et de l'ULg. Enfin, la Fédération Wallonie-Bruxelles libère quatre périodes par semaine pour les coordonnateurs des projets. <http://bit.ly/12IXv93>

CLAIRE. Repenser les méthodes pédagogiques pour bénéficier pleinement des technologies numériques, c'est l'objectif du projet Open Source CLAIRE. Lancé par une entreprise et des laboratoires de recherche de renom dans l'enseignement et les technologies numériques, CLAIRE veut créer un outil simple, robuste, permettant de rédiger, d'améliorer et de diffuser les contenus pédagogiques. Vous pouvez suivre, commenter, relayer les travaux, et, par la suite, contribuer au projet en aidant à le développer et à le tester. <http://bit.ly/10IINwf>

Et encore... Quelques sites à découvrir :

- <http://bit.ly/11vnAbQ>, trois serious games liés à des problématiques de l'eau.
- <http://bit.ly/183Xcst>, pour des ressources dans l'enseignement des lettres.
- <http://bit.ly/16jall9>, sur des jeux de cours de récréation.
- www.wikifn.be, de la FSMA (Financial services and markets Authority), pour améliorer ses connaissances financières.

Une enquête sur les TIC

Le Baromètre TIC réalisé par l'Agence wallonne des télécommunications (AWT) intègre une étude sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les écoles (matériels et usages), avec quelques recommandations à la clé.

Selon un des volets du Baromètre TIC, réalisé par l'AWT (auprès de 1 400 chefs d'établissement et 1 541 enseignants), l'équipement des écoles augmente ⁽¹⁾. On compte 65 % d'ordinateurs de moins de 3 ans (23 % en 2009), dont 87 % sont connectés (73 % en 2009).

En primaire, la Wallonie compte un ordinateur pour 12,5 élèves, pour une moyenne européenne de 7 et belge de 8. Il y a un tableau interactif pour 394 élèves (111 en Europe et 143 en Belgique), un vidéoprojecteur pour 199 élèves, pour une moyenne de 67 en Europe et 125 en Belgique ⁽²⁾.

En secondaire, la comparaison est plus difficile : l'étude européenne distingue trois niveaux, là où le baromètre AWT en compte un seul. Mais ses chiffres confirment la position wallonne peu enviable, celle de la Belgique restant assez proche de la moyenne, en bénéficiant de la situation plus avantageuse de la Flandre ⁽³⁾.

Les établissements s'approprient les TIC lentement : les projets qui les intègrent passent de 27 à 33 % ; les personnes ressources (techniques) de 49 à 53 % ; les animateurs pédagogiques de 14 à 20 % ; la communication aux parents via un site de 32 à 40 % ; les ressources pédagogiques en ligne de 10 à 14 %.

À domicile, les enseignants sont assez bien équipés et connectés : ordinateur fixe (67 %), portable (83 %), tablette numérique (24 %), smartphone (32 %). Ils utilisent Internet tous les jours (93 %). 20 % n'ont jamais eu de formation TIC. Ils utilisent ces outils pour préparer leurs cours.

Cependant, en classe, 68 % d'entre eux n'utilisent jamais un logiciel de présentation, une application cloud (73 %), un logiciel éducatif (66 %) ou des ressources en ligne (58 %)...



Au-delà du diagnostic, l'AWT recommande, par exemple, des kits d'équipement mobile (armoire de portables/tablettes/baladeurs), des chèques numériques pour compléter le matériel, des appels à projets novateurs. Elle propose aussi de créer une université d'été avec un suivi durant l'année ; de former des personnes-ressources ; et de leur créer un statut... ●

Pa. D.

⁽¹⁾ <http://bit.ly/11uYNNp>

⁽²⁾ COMMISSION EUROPÉENNE, *Survey of Schools : ICT in Education*, 2013, <http://bit.ly/12SoPjs>

⁽³⁾ Pour la Région flamande, l'étude *MICTIVO*, réalisée par G. CLAREBOUT G. & al. en 2010, (Universités de Gent et de Louvain) serait actualisée en octobre 2013 (<http://bit.ly/11vOZFA>). Pour la Région bruxelloise, on ne dispose que des chiffres de 2009 dans l'enquête menée par l'AWT (<http://bit.ly/1aUWnIV>) et dans un *Livre blanc* réalisé par le CIRB (<http://bit.ly/184iymf>).

David Nyssen, Prix Paola pour l'enseignement

Jeune enseignant, David Nyssen propose à ses collègues, pour se remotiver, de se lâcher à travers des projets. Il l'a fait, avec à la clé le *Prix Reine Paola pour l'enseignement*.

En 2012-2013, le *Prix Reine Paola pour l'enseignement* était destiné aux enseignants du secondaire, et axé sur la créativité et l'innovation. Pour la Belgique francophone, c'est David Nyssen, qui enseigne à Hannut, qui est le 1^{er} lauréat ⁽¹⁾, pour l'organisation d'une *Journée de sensibilisation aux dangers des réseaux sociaux, des ados parlent aux ados*.

PROF : Quel est votre parcours ?

David Nyssen : La crise a frappé le studio de production publicitaire où je travaillais. Depuis cinq ans, j'enseigne l'informatique et la bureautique en 1^{re} et 2^e commune, au Lycée Sainte-Croix et Notre-Dame (DOA) à Hannut, et en 3^e et 4^e qualification bureautique et animation au Collège du même nom. J'ai une marge pour voir évoluer les élèves et adapter mon cours. Car, d'une part, mon public est hétérogène : un élève de 1^{re} a parfois déjà les mêmes compétences qu'un autre de 4^e ; d'autre part, pour répondre à leurs questions, je dois d'être à la pointe et me remettre continuellement à niveau, par le biais de revues, de cours en ligne et d'échanges entre groupes de profs lors de formations à distance, des « massive open online course » (Mooc).

Pourquoi un projet sur les réseaux sociaux ?

Depuis trois ans, à chaque rentrée, je réalise un sondage auprès de mes 1^{res} et 2^{es} S sur leurs habitudes numériques et le temps passé devant un écran. Pour l'année dernière, c'était en moyenne 135 minutes par jour sur le web. Les smartphones ont accentué le phénomène. Les réseaux sociaux font partie des applications les plus téléchargées. Mais ils nécessitent de donner sa véritable identité. Très peu d'élèves sont conscients des dangers de partager des données personnelles et des conséquences potentielles sur leur vie privée. Le harcèlement par exemple. Autrefois limité à la cour (ou la classe), il

fonctionne aujourd'hui 24h/24.

Quelle action avez-vous mise en œuvre ?

Je livre ces résultats aux 4^{es} animation et je les invite à y réfléchir pour déboucher sur une action. Ils ont choisi d'organiser une journée d'ateliers pour les 2^{es} : une série d'ateliers de cinq minutes - pour capter et garder l'attention -, pendant cinquante minutes, sur le respect de la vie privée, la cyber-dépendance, la pédo-pornographie... Ils développent ainsi la maîtrise de l'outil informatique au sens large, que j'évalue de façon formative. Leur préparation se nourrit de mon cours axé sur les réseaux sociaux ⁽²⁾. Quant à l'animation, elle fait l'objet d'une évaluation certificative pour le professeur d'animation. De plus, les 4^{es} bureautique ont réalisé un folder *Sécuriser son compte facebook* distribué à tous les participants.

Et le Prix Reine Paola ?

Une circulaire informe les écoles. En janvier, j'ai répondu au tout dernier moment à l'appel à projets. Pourquoi pas ? Le concept d'information par les pairs sans passer par le prof moralisateur pouvait intéresser le jury. C'était aussi la recherche d'une certaine reconnaissance et de la confirmation d'un bon choix de carrière.

En mars, coup de téléphone : le jury va assister à une présentation du projet. Quinze jours plus tard, une équipe de té-

lvision fait un reportage sur la journée d'ateliers. En avril, j'ai appris que j'étais 1^{er} lauréat et que je devais garder l'info secrète. Et le 29 mai, j'ai reçu le prix des mains de la Reine Paola, le jour de mon anniversaire. J'étais sur un petit nuage. Ensuite, lire un discours devant 400 personnes, dans les serres du palais royal, ça impressionne.

Quelle était la teneur de ce discours ?

Le métier d'enseignant est difficile. Une récente étude montre que la probabilité de sortie endéans les cinq ans peut être estimée à 35 %. Jeunes enseignants, ce métier vaut le coup. Lâchez-vous, faites-vous plaisir, faites des projets, participez à des concours. Vos élèves vous remotiveront. Et si vous avez un prix, ce sera du bonus.

Un autre souvenir de cette journée ?

La Reine, au milieu de Jacques Bredael et de Marie-Dominique Simonet, s'est entretenue un moment avec moi : ses petits-enfants vont aussi sur les réseaux sociaux et elle s'en préoccupe...

Votre projet est-il transposable ?

Je suis disponible ⁽³⁾ pour les volontaires. Attention : la matière choisie ici est évolutive et le fait de confier la responsabilité du message aux élèves-animateurs exige une très bonne formation. Ils doivent pouvoir répondre aux questions des animés, et pas n'importe quoi. ●

Propos recueillis par
Patrick DELMÉE

⁽¹⁾ <http://bit.ly/12b5m93>

⁽²⁾ Choix de ressources, par M. Nyssen, sur www.scoop.it/t/documents-pedagogiques

⁽³⁾ colleghannut@gmail.com

Inspecteurs & conseillers pédagogiques différents mais complémentaires

En 2007, un décret a distingué clairement les missions des inspecteurs et des conseillers pédagogiques : les premiers évaluent, les seconds accompagnent. Ce dossier se propose de clarifier ces rôles. Le travail des inspecteurs se limite-t-il à des visites dans des classes ? Permet-il des changements sur le terrain ? Quels liens nouent-ils avec les conseillers pédagogiques ?

Nous mettrons également l'accent sur des nuances particulières du fonctionnement de l'évaluation et de l'accompagnement sur le terrain : l'inspection particulière des CPMS, l'organisation différente du conseil pédagogique selon les réseaux...

Ce dossier situe également cette réforme dans un chantier lancé depuis un quart de siècle afin d'améliorer le pilotage et l'accompagnement des écoles pour plus de qualité, d'efficacité et d'équité. Un chantier ouvert aussi ailleurs en Europe.

● Un dossier réalisé par Catherine MOREAU et Patrick DELMÉE



© Fotolia/ptAe

DOSSIER

- 23 Les uns évaluent, les autres accompagnent
- 26 L'inspection des CPMS est tridisciplinaire
- 27 De Copenhague à Madrid
- 28 Un paysage contrasté
- 29 Un partenariat : les groupes de travail CE1D
- 30 Inspecteurs, conseillers pédagogiques et formateurs travaillent en synergie
- 31 Une autoanalyse en mode Kilt
- 32 Sortir de l'émotion, réagir en professionnel
- 33 Dix-sept écoles dans le même bateau



Le Petit Spirou par Tome & Jerry © Dupuis, 2013

Les uns évaluent, les autres accompagnent

La réforme de 2007 a clarifié leurs rôles : l'inspecteur évalue, en interréseaux ; le conseiller pédagogique accompagne, par réseau. Pourtant, en 2010, à la suite du premier rapport général de l'Inspection, l'inspecteur Pierre Sevenants écrivait : « *L'Inspection essaie d'expliquer ce qu'elle est. Mais la représentation de ce qu'elle n'est pas est encore bien ancrée* »⁽¹⁾. Cela reste en partie vrai aujourd'hui. Retour sur ces missions spécifiques et...

Plusieurs facteurs expliquent qu'on puisse encore confondre les rôles des inspecteurs et des conseillers pédagogiques, dont les missions respectives ont cependant été distinguées et clarifiées en 2007⁽²⁾.

Jusqu'à cette époque, inspecteurs et conseillers pédagogiques pouvaient à la fois évaluer et accompagner. Par ailleurs, certains pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel subventionné, comme les Villes de Liège et de Bruxelles, ont toujours leurs inspecteurs, qui n'ont cependant pas les mêmes missions que ceux du Service général d'Inspection. Troisième facteur qui a pu semer le trouble : il était de tradition (mais pas partout) que des inspecteurs organisent des formations.

Depuis 2007, un inspecteur ne peut plus donner de formation que là où il n'exerce pas sa mission d'inspection. Et « *le peu d'inspecteurs formateurs n'intervient qu'en interréseaux*, explique Roger Godet, inspecteur général coordonnateur, *quand l'Institut de Formation en cours de carrière (IFC) le souhaite* ».

Le conseiller pédagogique peut intervenir après l'inspecteur. « *L'enseignant pense souvent que je fais aussi partie du contrôle*, explique la conseillère Catherine Vanderhaeghe. *Avant que le courant passe, je dois prendre le temps de me présenter, d'expliquer que je ne demande à voir aucun document, que je perçois toujours mon salaire d'enseignant, que je viens du terrain...* »

D'où vient-on ?

Pour comprendre la réforme de l'Inspection en 2007, jetons un œil dans le rétroviseur. À partir de 1928, des inspecteurs « *généraux, principaux, cantonaux et des inspections des travaux féminins* » exerçaient leurs compétences dans le fondamental subventionné (les écoles libres, communales, provinciales) qui bénéficiaient de l'aide financière de l'État.

Plus tard, un deuxième corps d'inspecteurs a été chargé de suivre (outre les écoles organisées par l'État) les sections secondaires des écoles qui, depuis le Pacte scolaire de 1959, reçoivent des subsides. La mission principale de ces fonctionnaires d'État, soumis à des examens et sélectionnés par

concours, consistait à évaluer les compétences pédagogiques individuelles des enseignants, à la demande du chef d'établissement ou du pouvoir organisateur.

Pour Jacqueline Beckers, professeure en Sciences de l'éducation, « *cette bizarrerie historique conduisait les mêmes personnes à jouer des rôles assez différents selon les écoles où elles se rendaient* »⁽³⁾. En effet, dans les écoles organisées par l'État (aujourd'hui Fédération Wallonie-Bruxelles), les inspecteurs combinaient contrôle et guidance pédagogique. Ils vérifiaient le respect des dispositions légales (obligation scolaire, neutralité, régime des congés, titres du personnel en fonction, salubrité des locaux,...). Ils contrôlaient le niveau des études (les matières enseignées, le respect d'un horaire minimum et du programme des cours,...). Et, sur le plan pédagogique, ils rédigeaient les programmes, créaient les grilles-horaires, conseillaient des méthodes aux enseignants, organisaient leur formation continuée. Le décret Missions, en 1997, leur a demandé aussi de vérifier la concordance entre les activités proposées aux élèves et les compétences et savoirs requis.

« *Dans les écoles subventionnées par contre, liberté pédagogique oblige, ils devaient se limiter au contrôle de conformité, qui autorisait le bénéfice des subventions, explique M^{me} Beckers. Les fonctions de guidance y étaient assumées par des conseillers pédagogiques. Bien que parfois*

277 inspecteurs répartis dans sept services



Les inspecteurs travaillent sous la houlette d'un inspecteur général coordonnateur.

désignés comme inspecteurs – inspecteurs diocésains, inspecteurs de la Ville –, ceux-ci n'étaient pas certifiés par l'examen d'inspecteur et n'étaient pas fonctionnaires d'État »⁽⁴⁾ (lire en page 26).

Cap sur le pédagogique

Le décret créant le Service général de l'Inspection, appliqué dès la rentrée 2007-2008, bouleverse la situation. Les inspecteurs, issus de tous les réseaux, travaillent de la même façon, quel que soit le réseau. Mais surtout, leur mission est modifiée.

Les vérifications administratives (contrôle de l'obligation scolaire,...) sont désormais du ressort des vérificateurs. Et les inspecteurs se concentrent d'abord sur le contrôle et l'évaluation du niveau des études, en se

référant aux compétences définies comme objectifs pédagogiques (socles de compétences, savoirs requis, compétences terminales, profils de formations,...).

Au sein des écoles, ils évaluent également le respect des programmes, la cohérence des pratiques pédagogiques (notamment l'évaluation), l'adéquation du matériel didactique, le programme de formation en cours de carrière des enseignants,... Ils sont aussi chargés de détecter au sein des écoles d'éventuels mécanismes de ségrégation, et de soutenir leur suppression. Ils peuvent par exemple vérifier si les manuels utilisés reflètent la diversité des situations sociales et ne stigmatisent pas un élève pour une particularité physique, sociale, culturelle. Sur tous ces sujets, ils peuvent donner conseils et informations.

Facteur de pilotage

Pourquoi une réforme de l'Inspection ? En fait, elle s'inscrit dans le processus de pilotage de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles, qui a débuté dans la foulée du décret Missions.

Il s'agissait, à l'instar d'autres pays européens, de fixer des objectifs et des stratégies tout en mettant en valeur l'initiative et l'autonomie des écoles et des enseignants (dans la planification, la mise en œuvre de stratégies pédagogiques, l'élaboration d'un projet d'établissement). Objectif final : plus d'efficacité et d'équité.

Depuis 25 ans, les réformes ne manquent pas : formation initiale, formation en cours de carrière interréseaux, création de la Commission de Pilotage du système éducatif et du Service général du Pilotage du Système éducatif. La mise en place, depuis 2006, d'évaluations externes, participe évidemment de ce processus de pilotage, qu'il s'agisse des évaluations non certificatives accompagnées de pistes didactiques communiquées directement aux écoles et enseignants concernés, ou des évaluations

externes certificatives (comme le CEB, le CE1D ou le TESS).

Outre la mission d'évaluer des pratiques mises en œuvre dans des écoles et des centres PMS, les inspecteurs prennent une part active dans d'autres facettes du pilotage. Concrètement, ils participent à la création des évaluations externes et des pistes didactiques qui les entourent, notamment aux groupes de travail du CE1D (lire en page 29). Ils accompagnent des projets interécoles comme le projet de développement des sciences *Espace et Enseignement*. Ils contribuent à l'évaluation de la formation initiale, à la mise en place de la Certification par unités, aux opérations *Décolage I*, *Dyslexia*, *Éducation relative à l'environnement et développement durable*, à la collaboration entre enseignements ordinaire et spécialisé pour l'intégration des enfants à besoins spécifiques,... Les inspecteurs font partie de la commission qui agréé les manuels et logiciels scolaires et remettent également des avis à propos de bien d'autres sujets, comme la reconnaissance de l'expérience utile pour les enseignants de l'artistique et du qualifiant, par exemple.



© PROF/FWB

Le staff de l'Inspection prépare la rentrée.

Pour prendre le pouls des écoles, les inspecteurs peuvent assister aux cours ou aux activités, interroger des élèves, examiner leurs travaux et documents (cahiers, journaux de classe,...), de même que le journal de classe et les préparations de l'enseignant⁽⁵⁾. Et cela sur une période qui leur permet d'être les plus objectifs possible, et qui est communiquée avant la visite. Ils peuvent aussi analyser des données quantitatives : résultats des élèves aux évaluations externes non certificatives, taux d'échecs, de redoublements ou de réorientations vers d'autres établissements. Ces missions-là – quelque 3 000 chaque année – constituent leur plat de résistance.

« L'évaluation est systémique, mais elle n'est pas globale », explique Roger Godet. Lorsqu'ils vont dans un établissement, les inspecteurs visent aujourd'hui un seul point de vue. Par exemple : comment apprend-on à lire ou écrire dans cette école primaire ? Prend-on en compte les difficultés des élèves ? Évalue-t-on le taux de maîtrise des élèves ? Cela permet d'établir un rapport, qui constitue une image liée à un moment précis du fonctionnement de l'établissement. Mais, pour aller plus loin, l'approche peut se faire en additionnant une série de ces images, liées à des points de vue différents, accompagnés par une synthèse soulignant les éléments transversaux ou les contrastes. M. Godet : *« L'Inspection de la Promotion sociale établit déjà non seulement des diapositives tirées du film de l'école, mais aussi un diaporama. Les inspecteurs généraux et moi avons décidé de progresser dans ce sens ».*

Révolu donc, le temps de l'évaluation individuelle de l'enseignant ? Pas tout à fait : un chef d'établissement ou un pouvoir organisateur peut demander aux inspecteurs d'apprécier les aptitudes pédagogiques des membres du personnel. Ces

missions-là, l'Inspection en réalise une centaine par an.

Enfin, les inspecteurs réalisent aussi des missions d'information (plus légères) ou d'enquête (plus lourdes) à la suite d'une plainte. Cela peut être celle de parents qui estiment que le programme n'est pas respecté ou que leur enfant a reçu une sanction trop lourde, par exemple. Par ailleurs, ils participent à d'autres missions liées de près ou de loin au pilotage du système éducatif (lire en page 24).

La plupart des 277 inspecteurs travaillent sur les disciplines. Trois d'entre eux, dans le secondaire, sur tout ce qui ne les concerne pas (notamment le travail des éducateurs). Un autre petit groupe se centre sur les CPMS (lire en page 26). Notons aussi que les inspecteurs des cours philosophiques ont un statut particulier relevant à la fois de l'Inspection et de leurs autorités religieuses spécifiques.

Dernière précision à propos des inspecteurs : en mai 2013, une première épreuve de sélection a été organisée par le SELOR. Sous réserve de la confirmation gouvernementale du nouveau cadre, les lauréats devraient entamer un stage de deux ans au terme duquel une deuxième épreuve les attend. Parmi les inspecteurs qui faisaient fonction jusqu'en juin, certains devraient regagner leur ancien poste, tandis que de nouveaux inspecteurs entreraient en fonction.

Accompagner les équipes éducatives

On ne peut être juge et partie. Si l'inspecteur évalue, le décret Inspection crée un corps de conseillers pédagogiques. Dans l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, il s'agit du Service de

L'inspection en débat

*« À quoi sert l'inspection en classe ? Elle met à mal l'autonomie pédagogique. Même positive, elle stresse et donne plus de travail, notamment administratif, qui n'apporte rien à la qualité de l'enseignement... » « Les inspecteurs accordent plus d'importance à l'évaluation et à ses modalités qu'aux documents de cours... » « Les rapports et visites sont faits de façon très hétérogène... » « Les directions se servent des inspections pour faire pression sur les professeurs... »⁽¹⁾ Les enseignants restent – à tort ou à raison – fort critiques par rapport à la visite d'inspection en classe ! Pour l'inspecteur général coordonnateur Roger Godet, conscient du stress provoqué : *« Il n'est pas possible de l'éviter : l'action pédagogique se mesure surtout en situation. Pour rendre les inspections plus homogènes, notre service a planché sur un Vadémécum. Nous les planifions et nous annonçons toujours leur but et leur nature, pour que l'école et l'enseignant puissent se préparer ».* M. Godet précise aussi que l'utilisation des rapports de l'Inspection, comme les suites à y apporter, ne relèvent pas de l'autorité des inspecteurs, mais des pouvoirs organisateurs. Et d'ajouter qu'*« il n'y a aucun lien hiérarchique entre inspecteurs et conseillers pédagogiques. Mais le décret ne leur interdit évidemment pas de parler entre eux ».**

⁽¹⁾ Réactions au premier rapport général annuel de l'Inspection, relayées par CSC-Éduc entre mars et novembre 2010.



Un inspecteur peut en cacher un autre

Dans l'enseignement officiel subventionné, des inspecteurs remplissent des missions différentes de celles du Service général de l'Inspection. Ils sont chargés de coordonner les activités des écoles, d'informer leur pouvoir organisateur (PO) de leur bonne marche et de leur proposer des modifications dans leur fonctionnement ou des décisions statutaires pour le personnel.

« Dans l'enseignement secondaire de la Ville de Bruxelles, deux inspecteurs gèrent les aspects administratifs et organisationnels mais aussi les aspects pédagogiques, explique Patrick Danau, inspecteur adjoint. Chaque mois, nous

discutons avec les directions et les directions adjointes des dernières circulaires, des évaluations externes, de l'application de la certification par unités, de bonnes pratiques pour l'enseignement par compétences,... Le PO peut ainsi décider, identifier des priorités propres au territoire dont il a la charge et structurer des actions concertées de l'enseignement maternel au supérieur, en passant par les bibliothèques. Nous avons ainsi travaillé ensemble à l'amélioration des taux de réussite de nos élèves. Diverses initiatives, telles la différenciation ou le soutien scolaire, seront poursuivies, étudiées, améliorées et étendues à toutes les écoles ».

conseil et de soutien pédagogique ; dans les autres réseaux, ce sont des cellules de même nature.

Quand un inspecteur constate des faiblesses ou manquements au niveau d'une classe, d'un établissement ou de plusieurs, un conseiller pédagogique est chargé de conseiller et d'accompagner les acteurs concernés. Il peut se baser sur une note rédigée par l'inspecteur et sur les résultats des épreuves externes, au besoin.

Par ailleurs, les équipes de terrain peuvent faire appel aux conseillers pédagogiques pour construire un projet d'établissement, améliorer leur formation, soutenir l'implantation des programmes et des innovations pédagogiques, accompagner des démarches pédagogiques menées par des groupes d'enseignants.

S'ils ont des missions bien distinctes, inspecteurs et conseillers ont des points communs : ils ont tous enseigné auparavant et le décret leur donne un statut qui inclut notamment une formation spécifique (lire en page 28). ●

(1) Dans *CSC-Éduc* (avril 2010)

(2) <http://bit.ly/159tf26>

(3) BECKERS J., *Enseignants en Communauté française de Belgique*, 2^e éd., Bruxelles, De Boeck, 2008, p. 38

(4) Ibid.

(5) Les circulaires 2540 (<http://bit.ly/142mE9E>) pour le secondaire ordinaire et 205 (<http://bit.ly/174xTBv>) pour le fondamental ordinaire précisent de quels documents il s'agit.

L'inspection des CPMS est tridisciplinaire

Au sein du Service général de l'Inspection, les inspecteurs des Centres psycho-médico-sociaux (CPMS) forment un service particulier, qui évalue la réalisation et le respect des missions fixées aux CPMS.

Les inspecteurs peuvent aussi, à la demande, évaluer les attitudes professionnelles des agents. Ils réalisent également des enquêtes et des informations. Ils peuvent aussi donner des conseils, des recommandations, sans aller jusqu'à l'accompagnement.

La tridisciplinarité (psychopédagogie, social et paramédical) est le cœur des CPMS et de ses inspecteurs, qui réalisent leurs visites en trio. Michèle Demeuse, inspectrice coordonnatrice : « Parfois, la visite se fait en duo, mais en restant attentif aux trois dimensions ». Dans un premier temps, ils s'informent du contexte, grâce aux Projets de centre et à une réunion plénière. Puis chaque inspecteur voit les agents relevant spécifiquement de sa discipline. La visite se termine par un débriefing avec la direction.

Leurs rapports croisent les données apportées par le trio, pour donner une vue globale articulant les spécificités de

chaque groupe d'agents : cela prend énormément de temps. Mais, en trois ans, ils voient l'ensemble

des 177 CPMS. « Pour trois ans, nous avons choisi de travailler surtout sur le fonctionnement global, le diagnostic et la guidance, ainsi que le soutien à la parentalité. Et nous sommes attentifs à ce que les CPMS équilibrent les fonctions en lien avec la tridisciplinarité, ce qui n'est pas le cas partout ».

Ces inspecteurs sont appelés aussi à collaborer à des projets transversaux, en fonction de leurs compétences spécifiques : réforme du 1^{er} degré, *Décolage I*, *Expairs*,... Ils rédigent également des rapports d'activités, analyses quantitatives et qualitatives. Et cette année, ils sont chargés d'élaborer une synthèse des rapports triennaux que les CPMS rentreront en octobre. ●



De Copenhague à Madrid

Même si les systèmes d'inspection européens ont des organisations et des histoires hétérogènes, des évolutions communes se dessinent.

Bon nombre d'observateurs le constatent : on est passé, progressivement et à des rythmes divers dans la plupart des pays, d'un État éducateur qui gère et contrôle l'enseignement à un État évaluateur. « *Cela signifie*, écrit Thibert Rémi ⁽¹⁾, *que la qualité est l'affaire des établissements. L'inspection n'est là que pour vérifier la qualité du service rendu aux usagers* ».

Le rôle des inspecteurs a donc évolué d'une mission de contrôle des enseignants (et de la façon dont ils appliquent les instructions du ministère) vers une mission d'accompagnement et de conseil. Et les inspections d'établissements ont pris le pas sur des inspections individuelles d'enseignants, de moins en moins pratiquées – la France se singularise dans ce domaine. Ce sont des acteurs internes de l'école (le directeur ou le préfet, le conseil d'école,...) qui effectuent ces inspections individuelles.

Emboitant le pas du Royaume-Uni, la plupart des pays ont opté pour les inspections externes d'établissements, souvent accompagnées d'une auto-évaluation (par le chef d'établissement, l'équipe de direction,...). Mais il y a des exceptions : pour l'évaluation externe, le Danemark fait confiance aux municipalités, et non pas à l'État, pour régler les problèmes des écoles publiques, les inspecteurs n'intervenant que dans les écoles privées si un problème y est repéré. Et certains cantons suisses se limitent à l'auto-évaluation par l'école de son fonctionnement.

Ajoutons qu'aux Pays-Bas, au Portugal, dans certaines régions d'Espagne et d'Allemagne, l'auto-évaluation et les résultats des élèves sont pris en compte pour déterminer la fréquence des inspections.

À noter aussi que certains pays, comme l'Angleterre encore, ont choisi de confier l'inspection à des évaluateurs extérieurs au système éducatif, qui répondent alors à un appel d'offre.

Mais qu'évalue-t-on ? L'inspection prend parfois la forme d'un audit du fonctionnement pédagogique de l'établissement, mesuré comme en Angleterre, notamment à l'aune des performances des élèves. Il peut aussi prendre en compte d'autres éléments comme la gestion du matériel, des finances, des relations humaines. Un audit pédagogique peut travailler sur les processus (respect des programmes) ou les produits : taux de réussite, de redoublement, de changement d'école...

En Fédération Wallonie-Bruxelles, le Parlement a confié à l'Inspection le soin de travailler surtout sur les processus. En complément, les évaluations externes permettent de prendre en compte les produits.

Reste une question cruciale : ces inspections favorisent-elles la qualité de l'enseignement et la réussite des élèves ? C'est l'objet d'une recherche interuniversitaire soutenue par la Commission européenne menée actuellement dans huit pays européens ⁽²⁾. À suivre donc. ●

Une association internationale

« Better inspection, better learning » : voilà la devise de l'association internationale des inspecteurs. Fondée par des Anglo-saxons, The Standing international Conference of Inspectorates (SICI) organise une assemblée générale et deux ou trois colloques par an ⁽¹⁾.

Le but est de permettre aux représentants des pays ou régions membres de se rencontrer et de mettre en parallèle les pratiques spécifiques en termes d'enseignement et d'inspection. Chacun peut les mettre en perspective dans son propre système et puiser des pratiques qu'il juge innovantes et positives.

« *L'enquête réalisée par l'Inspection auprès des écoles et des CPMS s'inspire d'une pratique écossaise* », commente Franck Livin, inspecteur des langues germaniques au secondaire supérieur, qui représente le Service général de l'Inspection à la SICI. De plus, celle-ci dispose d'un site où l'on retrouve notamment des descriptions de l'inspection de ses membres – la contribution de la Fédération Wallonie-Bruxelles est en cours de confection.

À titre anecdotique, M. Livin ajoute en souriant que « *les colloques de la SICI sont une des seules possibilités de rentrer en contact avec mes homologues flamands et germanophones* ».

⁽¹⁾ www.sici-inspectorates.eu > Members > Inspection profiles et > Inspection guidelines



© Fotolia/ArtED

Un paysage contrasté

Si l'organisation du travail des inspecteurs est la même dans tous les réseaux d'enseignement, celle des conseillers pédagogiques varie, elle, selon les réseaux, les niveaux ou les disciplines. Tour d'horizon.

PROPORTIONNEL

La répartition des inspecteurs est liée au nombre d'enseignants dans le niveau, à la discipline,... Les inspecteurs du maternel sont donc deux fois moins nombreux que ceux du primaire ; il y en a davantage en mathématiques qu'en histoire ou en musique. D'autres variantes jouent : la densité des écoles et leur taille. Une visite dans une école où deux instituteurs se partagent les classes primaires durera moins longtemps que là où il y a six années dédoublées.

STATUT

Recrutés et exerçant les mêmes missions dans tous les réseaux, les inspecteurs doivent réussir une épreuve de sélection qui évalue les connaissances institutionnelles et administratives et les capacités génériques à exercer le métier. Puis, pendant un stage de deux ans, les lauréats suivent une formation de 250 heures (dont 90 sont spécifiques à leur fonction). L'évaluation après le stage leur ouvre la porte vers une nomination définitive.

TRAITEMENT

Le traitement d'un inspecteur varie selon le niveau d'enseignement, le nombre d'années d'ancienneté, la situation familiale,... À titre informatif, il peut aller d'un montant brut annuel indexé ⁽¹⁾ de quelque 41 366 € (inspecteur dans le fondamental, barème 165, ancienneté 0), à 75 908 € (inspecteur dans le secondaire supérieur, barème 514, ancienneté 25).

CHARGÉS DE MISSION

Dans tous les réseaux, les conseillers pédagogiques travaillent dans le cadre d'un congé pour mission. Ils conservent leur traitement d'enseignant et peuvent prolonger ce mandat au-delà des six années réglementaires, mais leur pouvoir organisateur doit alors déclarer leur emploi vacant. Le décret de 2007 ne pérennise donc pas leur fonction.

COMBIEN DE CP ?

Le décret a fixé pour chaque réseau un nombre minimum de conseillers pédagogiques (lire notre infographie ci-dessous), sur la base du nombre d'équivalents temps plein du personnel des équipes éducatives des écoles. Dans le réseau libre subventionné, il y a 122 conseillers pédagogiques alors que le décret en prévoit 90. Au Cpeons, c'est l'inverse : le décret en prévoit 17, mais le réseau en occupe 12. « *Les PO (Villes, Communes, Provinces et Cocof) disposent de leurs propres structures pédagogiques d'accompagnement, explique François Vrancken, coordonnateur du bureau pédagogique. Nos conseillers ont été répartis selon les PO, mais ils sont mis à la disposition du réseau et interviennent au besoin en-dehors de leur territoire.* »

FORMÉS PAR LEUR RÉSEAU

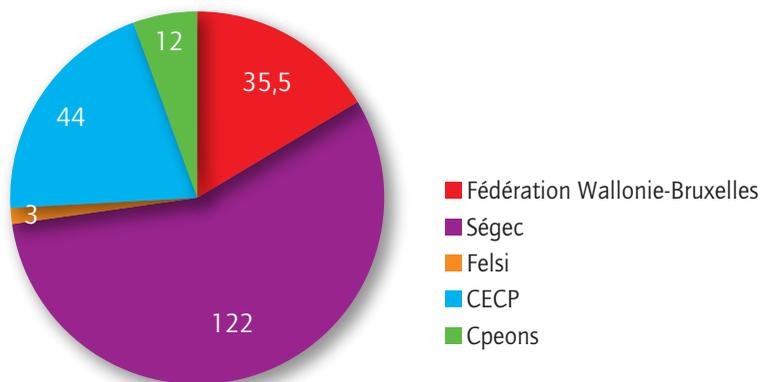
Le décret de 2007 prévoit une formation de 80 heures pour tous les conseillers pédagogiques, dont 40 heures assurées par le réseau, et 40 par l'Institut de la Formation en cours de Carrière. Ces dernières seront organisées lorsque le Gou-

vernement aura fixé des critères d'accès. Le CCEP, par exemple, organise des modules sur les missions des conseillers pédagogiques et l'accompagnement par les pairs. Dans le réseau libre catholique, les conseillers du secondaire suivent une formation comprenant des volets relationnel (avec des éléments de dynamique de groupe) et institutionnel (centrée sur le concept du compagnon réflexif).

PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES

Dans le fondamental, les conseillers pédagogiques travaillent souvent dans une région déterminée. Dans le réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ils couvrent tout le territoire pour l'éducation physique/psychomotricité, la seconde langue, l'informatique et l'enseignement spécialisé. Dans les écoles libres catholiques, ils travaillent en équipe dans un diocèse (Bruxelles/Brabant wallon, Hainaut, Liège et Namur/Luxembourg) où un conseiller est expérimenté dans l'enseignement spécialisé et un autre assure le relai auprès de la conseillère coordinatrice. À noter qu'une conseillère interdiocésaine « volante » accompagne

Répartition des 216,5 conseillers pédagogiques



Le décret de 2007 prévoit un minimum de 187 conseillers pédagogiques.

des écoles en immersion et des enseignants de 2^e langue.

WALLONIE ET BRUXELLES

Pour le secondaire, les conseillers pédagogiques couvrent le plus souvent la Wallonie et Bruxelles. Mais dans le réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il y a un découpage géographique pour le français, pour les mathématiques ou pour les langues modernes. Dans le libre catholique, 79 conseillers pédagogiques couvrent tout le territoire pour les disciplines, pour les sections du qualifiant, pour le spécialisé... Une équipe de 11 CP se répartit dans les quatre diocèses pour ce qui relève du pilotage des écoles et de thèmes non disciplinaires (les équipes d'éducateurs, l'insertion des débutants, par exemple).

TOUTES LES BRANCHES ?

Là aussi, des variantes existent. François Vrancken, du Cpeons : « *Faute de moyens, nous ne couvrons pas l'ensemble des matières scolaires du secondaire. Nous avons ciblé les cours généraux. Mais un conseiller qui maîtrise la méthodologie peut construire des outils avec des enseignants des cours pratiques* ».

DES PARTICULARITÉS

Dans le réseau organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, un conseiller s'occupe du personnel auxiliaire d'éducation (administrateurs et directeurs d'internat, surveillants-éducateurs d'internat et d'externat, surveillants-éducateurs économiques). Il aide surtout à la cohésion et à la gestion des équipes ou à la création de projets pour tous les établissements. Ce réseau est le seul à avoir confié à une conseillère l'accompagnement des CPMS qui réalise de l'accompagnement et du soutien de projets ⁽²⁾.

ET UN NOUVEAU VENU

Désormais, dans le réseau libre non confessionnel, un conseiller chargé de l'accompagnement dans le secondaire ordinaire a rejoint ses deux collègues affectés à l'enseignement fondamental ordinaire et au spécialisé. ●

⁽¹⁾ Montants barémiques multipliés par l'index (1,6084 en septembre 2013).

⁽²⁾ M^{me} Lion décrit ses missions dans *Le petit 21ème*, Hors Série n°3, octobre 2012, p. 53-54, <http://bit.ly/12nUchC>. Elles seront redéfinies en début d'année scolaire.

Un partenariat : les groupes de travail CE1D

Inspecteurs, conseillers pédagogiques, enseignants ont des missions séparées. Pour construire le Certificat d'enseignement du 1^{er} degré secondaire (CE1D), ils dialoguent de façon riche, constructive et complémentaire. Témoignages au sein du groupe de travail Mathématiques.

Martine Machtelings est d'abord devenue inspectrice du réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, « *pour faire profiter les jeunes enseignants de mon expérience et de mes conseils* ». Lors de la réforme, elle était de ceux qui ont abandonné avec difficulté leur rôle de conseiller pédagogique (CP). « *Le décret permet encore de donner des conseils. Par ailleurs, je mets aussi mon expérience à profit dans des groupes de travail comme le groupe mathématiques du CE1D* ». Pour elle, cette épreuve permet aux enseignants d'orienter la manière d'évaluer leurs élèves, de donner plus d'équité et d'objectivité à leurs résultats. « *Tous les membres de notre groupe fonctionnent sur pied d'égalité, pour créer l'épreuve et en analyser les résultats. Les inspecteurs et les conseillers pédagogiques ont sans doute plus de recul : ils pourront juger si une question est trop simple ou trop compliquée, ou liée à un contexte particulier élève-enseignant* ».

Du feed-back

Repéré en raison de ses nombreuses participations aux congrès de la Commission Internationale pour l'Étude et l'Amélioration de l'Enseignement des Mathématiques (Cieaem) ou de la Société Belge des Professeurs de Mathématique d'expression française (SBPMef), René Scrève est conseiller pédagogique depuis 2009, pour le Cpeons. « *Ainsi, je peux analyser les conditions de l'enseignement des mathématiques, et les améliorer* ». Une partie de son travail se consacre au groupe de travail CE1D. Il y apporte des questions, souvent utilisées pour ses anciens élèves, et, après l'épreuve – confidentialité oblige – du feed-back émanant d'enseignants de son réseau. Il aimerait être de ceux qui créeront des pistes didactiques au départ des résultats des CE1D : « *Résoudre et apprendre à résoudre des problèmes, c'est motivant !* »

Un bon ménage

À côté de son boulot d'enseignante, Francine Cordier était maître de stage en haute école. En 2007, sa candidature comme conseillère pédagogique a été retenue. « *J'ai conservé un cumul de 20 % comme maître de stage. Participer au groupe de travail CE1D me permet d'insister sur la formulation des évaluations et sur l'attention aux consignes : les stagiaires et les enseignants sont en général à l'écoute. Selon elle, il faut veiller à ce que les inspecteurs ne prennent pas l'emprise sur les conseillers pédagogiques : « En général, cela se passe bien ». C'est l'idée de transmission qui a poussé M^{me} Cordier à travailler comme conseillère pédagogique. « Et j'ai connu les mathématiques traditionnelles et la mise en place des modernes. C'est un plus ».*

En aval

Isabelle Petit a travaillé comme institutrice et directrice, avant d'obtenir une licence en Sciences de l'éducation. Formatrice depuis quatre ans à l'Institut de la Formation en cours de Carrière, elle s'est spécialisée dans le renforcement mathématique et la liaison primaire-secondaire. « *Le boulot de directrice laisse peu de place à la pédagogie. L'IFC me permet un retour vers ce domaine, vers la prise de recul, l'analyse et la transmission aux adultes, avec une motivation qui va grandissant* ».

Elle ne participe pas au groupe de travail CE1D, mais avec son équipe, elle analyse cette épreuve. « *Nous y puisons notre inspiration pour construire nos formations. Par exemple, le module Analyser l'erreur part des erreurs récurrentes des élèves au CE1D pour construire des parcours pédagogiques* ». ●

« Inspecteurs, conseillers pédagogiques et formateurs travaillent en synergie »

Le décret Inspection le rappelle et Roger Godet, inspecteur général coordonnateur, y insiste : la réforme de l'Inspection s'inscrit dans la perspective d'un pilotage accru de notre système scolaire. Ce qui exige des liens avec d'autres services.

PROF : Pouvez-vous expliquer en quoi vous voyez l'inspecteur comme un relai entre le terrain et les décideurs ?

☑ Roger Godet : Je dirais, sous forme de boutade, évidemment, qu'un inspecteur doit savoir lire et écrire. Lire, c'est décrypter une réalité scolaire à un moment donné, pas à l'aune de ce qu'il pense, mais à l'aune d'un programme et de missions, via toute une série de pratiques proposées par le décret Inspection.

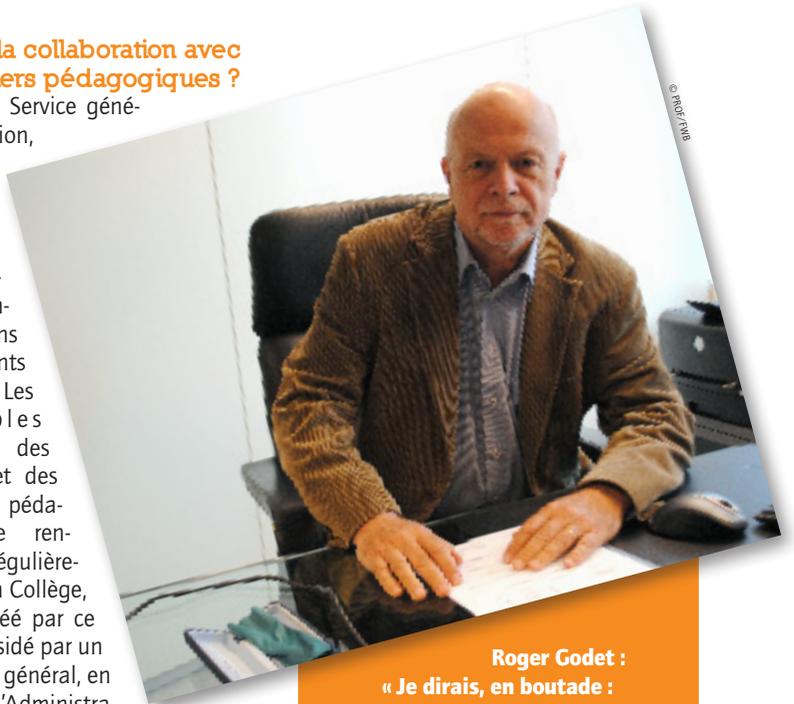
Écrire, c'est transcrire cette réalité. D'une part au bénéfice des décideurs sur le plan micro : le pouvoir organisateur, le chef d'établissement, l'équipe éducative. Ces acteurs doivent pouvoir s'emparer de ses constats, les confronter à leurs propres lectures, pour conforter ce qui va et améliorer ce qui ne va pas. D'autre part, cette transcription s'intègre aussi dans une description plus large qui permettra de donner des indications de terrain au bénéfice de ceux qui gèrent le système au niveau macro.

Notre *Vadémécum de l'inspecteur* permet de bien lire et décrire une réalité et d'harmoniser nos pratiques. Nous ne sommes ni des dirigeants du système scolaire, ni des décideurs. Nous ne sommes plus des enseignants de terrain. Nous évaluons la façon dont, dans les écoles, les acteurs traduisent en gestes professionnels ce qui est recommandé, prescrit, conseillé. Cela bénéficie tant aux acteurs de terrain qu'aux décideurs.

Quelle est la collaboration avec les conseillers pédagogiques ?

☑ À côté du Service général d'Inspection, le décret de 2007 a créé les conseillers pédagogiques travaillant dans les différents réseaux. Les responsables des services des inspecteurs et des conseillers pédagogiques se rencontrent régulièrement dans un Collège, également créé par ce décret, et présidé par un fonctionnaire général, en l'occurrence l'Administrateur général de l'Agers.

Un échelon plus bas, inspecteurs et conseillers pédagogiques collaborent dans des cellules de travail pour le spécialisé, pour le maternel ordinaire, le primaire ordinaire et le secondaire ordinaire. Cela débouche sur des réunions communes par disciplines. Récemment, ces réunions ont permis de discuter de la difficulté des enseignants à prendre en compte les représentations mentales des élèves en difficulté, même si ces professionnels sont bien conscients aujourd'hui de la nécessité d'aider ces élèves-là.



Roger Godet :
« Je dirais, en boutade :
Un inspecteur doit savoir lire et écrire... »

Quel en est l'impact ?

☑ La réalisation de nos rapports généraux nous amène à constater l'impact suivant : lorsque nous retournons dans les écoles après une évaluation négative, nous constatons le plus souvent des améliorations. Le facteur principal et prépondérant est l'intervention des conseillers pédagogiques.

Et la formation ?

▣ Les difficultés pointées par l'Inspection sont très souvent intégrées dans les propositions de formations réseaux ou inter-réseaux. Par exemple, l'Institut de formation en cours de carrière (IFC) a mis en place des formations pour amener les enseignants à s'emparer des outils liés aux évaluations externes, suite à un constat de l'Inspection d'une difficulté à ce sujet. J'ajoute que l'Inspection siège dans le conseil d'administration et le bureau de l'IFC. La fonctionnaire dirigeante de l'IFC est invitée aux réunions de la Commission de Pilotage (COPI), au Collège de l'Inspection, de conseil et de soutien pédagogiques. L'administrateur général de l'Agers est le supérieur hiérarchique du Service général de l'Inspection ; il préside aussi l'IFC et la COPI.

Ces collaborations ont-elles permis, par exemple, un renforcement de l'apprentissage des mathématiques ?

▣ En 2009, le rapport de l'Inspection générale relevait notamment la rare utilisation des situations-problèmes, la multiplicité d'exercices procéduraux identiques, l'usage modéré des pistes didactiques issues des évaluations externes non certificatives. Il notait aussi que la planification coordonnée des activités, peu présente dans les programmes, était aussi très rare dans les écoles.

Aujourd'hui, nous constatons que les enseignants prennent plus en compte les élèves en difficultés. Ils utilisent aussi davantage l'initiation à l'activité mathématique par la situation-problème. Ils perçoivent mieux la notion des grandeurs dans le primaire, notamment grâce à l'intervention des conseillers pédagogiques. Quant à eux, les inspecteurs ont affiné la prise en compte du phénomène de la difficulté de l'apprentissage des mathématiques. Nous estimons qu'il y a un lien avec la difficulté de développer des stratégies de résolution de problèmes. La compétence a été trop souvent considérée comme un assemblage de savoirs et de savoir-faire. Pour moi, la compétence est plutôt la capacité à mettre en place une stratégie – évolutive – face à une situation-problème. L'assemblage de savoirs et de savoir-faire pouvant être une de ces stratégies.

Le Service général du Pilotage du Système éducatif a continué à produire des pistes didactiques en mathématiques qu'il met à disposition des enseignants. Et on voit apparaître dans le catalogue des formations de l'IFC des formations qui renforcent cet apprentissage. Enfin, la conception des nouveaux référentiels de mathématiques apporte plus de précisions qu'avant, dans une articulation plus planifiée et plus spiralaire : on revient sur des mêmes notions mais en les approfondissant. Quelle importance ont eu ces facteurs ? C'est difficile à dire et il n'y pas assez de recul pour l'affirmer. Mais, les résultats au CEB montrent une amélioration.

Une conclusion ?

▣ L'inspecteur, le conseiller pédagogique, le formateur travaillent en synergie, mais chacun dans sa mission ou dans la spécificité de son métier. Chacun, dans son rôle, aide l'équipe éducative à améliorer le système éducatif. L'inspecteur évalue de l'extérieur, le conseiller donne des stratégies d'amélioration, le formateur aide aussi à améliorer ces pratiques. ●

Une autoanalyse en mode Kilt

Par une enquête auprès des écoles, le Service général de l'Inspection vise à améliorer son fonctionnement. Il a envoyé aux chefs d'établissement et aux directeurs de CPMS visités en 2010-2011 et 2011-2012 un questionnaire d'évaluation, dans le but avoué d'améliorer le fonctionnement global du Service général de l'Inspection. Environ 1 800 personnes ont reçu ce questionnaire, et 941 y ont répondu. Les réponses étaient ou ont été rendues anonymes : on n'y reconnaît ni l'auteur, ni l'école ou le centre PMS, ni l'inspecteur.

« L'idée d'enquête, commente Roger Godet, inspecteur général coordonnateur, a été reprise à des collègues écossais. Pour la petite histoire, nous l'avons baptisé projet Kilt ».

Les questions

La première question porte sur l'avant visite. L'information communiquée a-t-elle permis de préparer cette visite efficacement ? *« Toutes nos visites sont annoncées à l'avance, explique M. Godet. Nous voulions savoir si cette façon de faire, avec son calendrier, l'annonce de l'objectif, de la procédure, est efficace ».*

La deuxième question concerne la visite elle-même. Les modes d'investigation

ont-ils permis de lire et de décrire efficacement la réalité de l'équipe éducative ? La troisième porte sur la suite. Le rapport a-t-il eu un impact positif sur l'auto-évaluation du travail pédagogique mis en œuvre dans l'établissement ? Vient ensuite une appréciation plus globale sur les missions de l'Inspection et sur les rapports fournis.

Les résultats

Ces questions fermées permettent une analyse quantitative. De plus, après chaque question s'ouvre un espace de remarques et de suggestions : chacune d'elles est analysée de façon qualitative, avant d'être prise en compte ou non. M. Godet : *« Cela prend du temps : les résultats sortiront en septembre ».*

Des tendances ? En dehors du très bon taux de réponse, M. Godet retient déjà que, globalement le taux de satisfaction est très positif et que les suggestions ont surpris son équipe, tant par leur nombre important que par leur qualité. Et de citer un exemple : *« Certaines écoles nous ont dit que le fait de les prévenir génère du stress. À nous maintenant de déterminer comment prendre ce facteur en compte ».*

Sortir de l'émotion, réagir en professionnel

Pendant deux ans et demi, des conseillers pédagogiques ont aidé une équipe éducative à remédier à des difficultés constatées lors de visites d'un inspecteur.

Des « faiblesses et manquements graves et récurrents constatés durant trois années consécutives », signale une note d'information transmise par l'Inspection au Pouvoir organisateur d'une école fondamentale. Celle-ci est donc priée de mettre en chantier un plan de remédiation, sous peine de se voir retirer les subsides de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

« Au terme de visites annuelles de dix jours portant sur le domaine des solides et figures en mathématiques, l'inspecteur a épinglé des lacunes au niveau de la continuité entre les années et un fonctionnement de l'école à plusieurs vitesses, explique l'un des directeurs de cet établissement qui propose, dans deux implantations, un enseignement traditionnel et en immersion. Avertis, les enseignants ont pris cette note d'information comme une baffe et exprimé leur colère. Sans comprendre qu'elle ciblait des points précis, mais ne mettait pas en cause la qualité du travail fourni ».

L'école demande l'accompagnement des conseillers pédagogiques. Cela débouche sur un travail de deux ans et demi. « Nous avons opté alors pour un travail en équipe, pour poser un regard pluriel sur la situation, expliquent ces conseillers. L'un d'entre nous s'occuperait plus particulièrement du pilotage de l'école ; deux autres prendraient en charge l'accompagnement des enseignants sur les plans pédagogique, méthodologique et didactique. Une collègue spécialisée dans les langues modernes nous rejoindrait en fin de parcours pour travailler plus spécifiquement les aspects liés à l'enseignement en immersion. Le tout a été mené en partenariat avec les deux directions que nous souhaitions mettre au cœur du travail de leurs équipes, et qui ont accepté de nous communiquer la note d'information ».

Ces conseillers le précisent : la première phase de leur travail – essentielle – a consisté à analyser la demande de l'école,

ses besoins et ses attentes, en vue de choisir la stratégie et l'accompagnement. Une analyse qui a confirmé les constats de l'inspecteur. « Pour faire bref, expliquent-ils, cela s'agitait beaucoup, mais pas de manière coordonnée ».

Au chevet de l'école

Et de poursuivre : « Nous avons mené avec les deux directions une analyse réflexive de leur manière d'être : pourquoi avez-vous effectué tel choix ? Quelles conséquences a-t-il entraîné ? Que pourriez-vous modifier pour obtenir d'autres résultats ?... »

Les conseillers ont également entrepris un travail de longue haleine avec les enseignants du primaire – auxquels se sont joints ceux des classes maternelles, à la demande des directeurs et des conseillers pédagogiques. Et cela durant les heures de concertation et les journées de formation dans l'école.

« D'abord, il a fallu donner du sens à la note d'information, aider les enseignants à quitter la posture d'opposition, à sortir de l'émotif pour adopter une réaction professionnelle. Cela a pris du temps. Nous avons senti qu'ils y parvenaient quand nous n'avons plus entendu la réflexion Et si on change d'inspecteur, tout sera à refaire ? »

Pour favoriser un maillage des enseignants, les rencontres ont été organisées

tantôt avec le groupe entier, tantôt en groupes plus restreints, variables selon les sujets abordés, les niveaux ou l'implantation. « Nous avons rappelé les socles de compétences à atteindre par les élèves et travaillé ensemble sur le processus d'apprentissage des élèves (observation des erreurs, structuration des apprentissages, évaluation,...). En donnant, de préférence, des exemples tirés des solides et figures épinglés dans la note de l'inspecteur. Mais nous avons essayé aussi de leur donner des clés de lecture de leur propre pratique, pour les rendre capables de s'évaluer quelle que soit leur discipline, sans dépendre du regard des autres ».

Les résultats ? Une nouvelle inspection, deux ans plus tard, est suivie d'un rapport satisfaisant. Mais le travail effectué a produit d'autres fruits. « L'équipe pédagogique en sort grandie, plus unie, expliquent les conseillers. Les enseignants se recentrent sur leur métier et se réarticulent entre eux. Ce travail nous a permis de mettre nos expertises au service de l'école ».

Et l'un des directeurs d'ajouter : « Le dernier jour du trimestre, l'équipe s'est réunie spontanément pour préparer l'année prochaine. Nous projetons, notamment, de créer des fardes de synthèse qui suivront chaque élève de la 1^{re} maternelle à la 6^e primaire. Des conseillers pédagogiques nous y aideront... » ●



Dix-sept écoles dans le même bateau

Quatre conseillers pédagogiques ont créé avec des enseignants de l'enseignement secondaire spécialisé une balade gastronomique et poétique au fil de l'eau. Une autre facette du métier !

Jusqu'au mois de novembre sur les rives du lac de Bambois, à Fosses-la-Ville, le visiteur peut découvrir des *drapeaux de poésie*, rappelant ces *lounta* des régions himalayennes portant des formules sacrées que le vent diffuse vers les cieux. Et des objets de la vie quotidienne reconvertis en instruments de musique insolites, mus par le vent ou par l'eau...



C'est le fruit du travail réalisé par des enseignants et des centaines d'élèves du secondaire spécialisé organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, de Tournai à Vielsalm, en passant par Auderghem, Amay ou Milmort. Un travail réalisé en partenariat avec des conseillers pédagogiques. Une autre facette de leur métier.

Il y a deux ans, séduit par les réalisations d'élèves en ferronnerie, Didier Fahy, conseiller pédagogique pour les cours techniques et de pratique professionnelle, a proposé aux équipes de quelques écoles de mettre ce travail en valeur. Cela a abouti à l'organisation d'une exposition de créations en métal, sur les rives du Lac de Bambois. L'année suivante, c'est un défilé de mode qui a réuni des élèves de la section habillement de plusieurs écoles.

Le pli était pris : en 2012-2013, un projet baptisé *Au fil de l'eau*, coordonné par les conseillers pédagogiques des cours généraux, spéciaux, techniques et de pratique professionnelle, a rassemblé des enseignants et plusieurs centaines d'élèves des dix-sept écoles secondaires spécialisées du réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agissait, cette fois, d'une

balade gourmande organisée durant le dernier weekend d'avril par les sections hôtellerie-restauration. Celles-ci se sont chargées de la préparation une partie d'un menu régional et elles ont participé à un marché gourmand proposant des produits confectionnés à l'école : pâtés, confitures, boulets et gaufres de Liège, vin de fruits,...

Des haïkus aux roues de vélo

Mais ce n'est pas tout. « Pour impliquer des enseignants des cours généraux et spéciaux, nous avons proposé trois axes, explique Sophie Dardenne, conseillère pédagogique pour les cours généraux. Les professeurs de français étaient invités à créer avec leurs élèves des haïkus, petits poèmes japonais, qu'ils transcriraient ensuite sur des drapeaux poétiques. Ils pouvaient également analyser en classe des poèmes sur le thème de l'eau ou en faire composer par leurs élèves. Ces poèmes ont été ensuite reproduits sur de vastes panneaux illustrés, au cours d'éducation plastique. Les professeurs de musique pouvaient confectionner avec leurs élèves des mobiles musicaux mus par l'eau ou suspendus dans des arbres ».

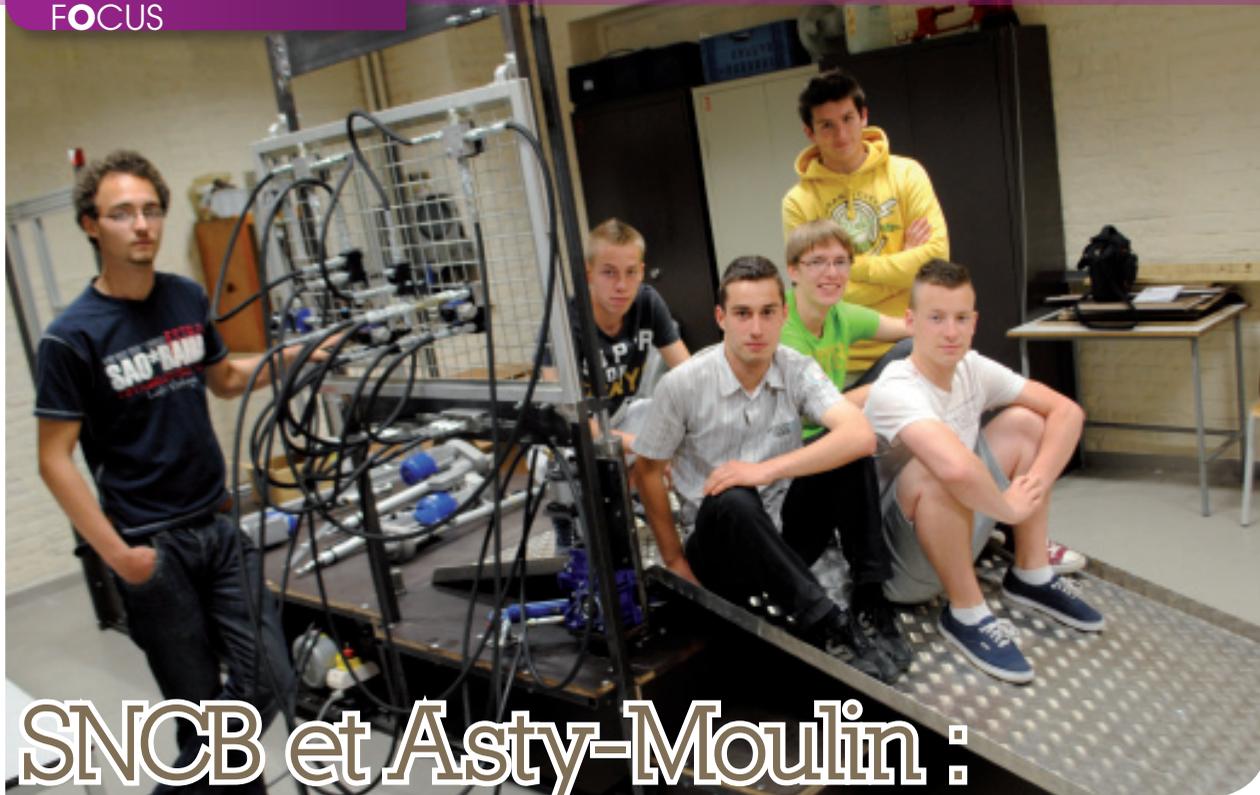
Enfin, la Balade gourmande s'est accompagnée de démonstrations d'art floral proposées par les sections agronomie.

Des élèves des sections travaux de bureau se sont chargés de l'accueil des visiteurs et de la comptabilité.

La conseillère le précise : élaborer un tel projet a réclamé une organisation et un suivi très importants. « Nous avons proposé bon nombre de réunions avec des représentants des dix-sept établissements. Nous nous sommes également rendus dans les écoles pour analyser l'avant-projet avec les enseignants, évaluer la production et vérifier si elle cadrait bien avec l'objectif du projet,.... Tout cela a permis aux enseignants de se connaître, de travailler ensemble et de mettre en valeur la formation professionnelle et les talents de leurs élèves. Beaucoup se sont dits prêts à retenter l'aventure ». ●

➔ Pour en savoir plus

En marge de la version électronique du magazine, le lecteur trouvera une sélection d'ouvrages et de ressources consacrées aux missions respectives des inspecteurs, conseillers pédagogiques et formateurs.
www.enseignement.be/prof



SNCB et Asty-Moulin : des techniciens sortent du traintrain

Plusieurs classes du Centre Asty-Moulin, à Namur, ont travaillé l'année dernière sur un dispositif facilitant l'accès aux trains des personnes à mobilité réduite. Un vrai partenariat entre l'école et la SNCB, dont témoignent les élèves et leur professeur.

Lorsqu'une personne à mobilité réduite (PMR) veut prendre le train, elle doit faire une réservation 24 heures à l'avance et suivre une procédure précise pour avoir une assistance dans 131 gares ⁽¹⁾. Selon les rapports du médiateur de l'entreprise de transport ⁽²⁾, le résultat dépend fort de la bonne volonté du personnel SNCB et n'est pas performant à 100 %. Durant l'année scolaire 2012-2013, Thierry Lambotte, enseignant au Centre Asty-Moulin, à Namur, s'est penché sur la question, avec ses élèves. En collaboration avec les ingénieurs de la SNCB, ils ont imaginé puis réalisé un système à placer à l'intérieur du wagon, que le chef de train peut actionner ⁽³⁾.

Deux projets concrétisés

En juin dernier, les élèves étaient fiers de montrer deux réalisations : une passerelle,

qui fonctionne, et un ascenseur, en passe de le faire. Pour arriver à ce résultat, ils ont d'abord visité la gare de Namur et ses ateliers, avec une personne à mobilité réduite, en prenant toutes les mesures et les renseignements nécessaires : accès, encombrement, sources d'énergie... Par exemple, selon la SNCB, un fauteuil roulant (avec l'utilisateur) peut peser jusqu'à 300 kg, faire jusqu'à 75 cm de large et jusqu'à 120 cm de long.

Ensuite, le « bureau d'études », soit quatre élèves de 6^e transition électro-mécanique, a travaillé sur les vérins, les moteurs, les réducteurs, les roulements à bille... pendant les cours de labo 2 h/semaine. Deux des quatre solutions ont été retenues et dessinées sur plans. Le « bureau d'études » a déterminé et recherché le matériel nécessaire et disponible ; il a réalisé les calculs de puissance et de dimensionnement des

éléments, en tenant compte du poids de la personne et de son fauteuil, ainsi que de la variation des hauteurs et des éloignements des trains par rapport aux quais... « Lorsque le chef de train l'actionne, la passerelle fait une rotation de 90° pour se présenter face au quai, dans l'entrée de la voiture, expliquent Jérôme et François. Elle s'ouvre alors en deux versants, l'un vers le quai, l'autre vers l'intérieur ».

La deuxième solution est une plateforme liée à une structure qui encadre l'entrée et laisse libre le flux des passagers. « Cette structure dispose de bras télescopiques horizontaux et de vérins horizontaux et verticaux, précisent Martin et Maxime, pour amener la plateforme sur le quai et permettre l'accès de la PMR. Les vérins s'arrêtent lorsque une sonde détecte un surplus d'intensité du moteur à courant alternatif ».

« Nous avons écarté la solution pneumatique, ajoutent-ils. Selon l'endroit du train, elle présente un déficit de pression. Nous avons étudié nos deux solutions sous l'angle de l'hydraulique (flux d'huile) et de l'énergie électrique ». De plus, comme travail de fin d'études, ils ont réalisé une recherche sur la sécurité liée au projet, pour le rendre encore plus réaliste.

L'atelier de construction

À chaque étape d'avancement des plans, les élèves de professionnelle mécanique entretien ont pris le relai dans leur cours de laboratoire (2 h), de pratique mécanique (5 h, une partie du cours étant prise en charge par un autre professeur) et de soudure (4 h). Dorian et Eustase expliquent le rôle de l'atelier de construction : « À l'aide des schémas et des plans, les élèves de mécanique entretien (trois en 6^e, cinq en 5^e) ont réalisé la plupart des pièces, avant de les monter et de les raccorder. Nous avons fabriqué la passerelle, les supports, l'arbre, la butée, la structure de l'ascenseur... »

Thierry Lambotte est le patron de cette « mini-entreprise » : « Celui qui doit rendre possible, l'impossible ». Il enseigne depuis 3 ans, après une carrière à l'armée comme technicien en aéronautique : « Après 20 ans d'YF-16, je voulais autre chose ». Ce projet, il l'a mis en œuvre à la suite d'une réunion de l'équipe éducative destinée à redynamiser le secteur transition, et pour poursuivre deux objectifs personnels : « Je donne cours dans les sections transition, qualification et professionnelle. Je voulais les mettre en synergie. De plus, je désirais les préparer à la culture de projet développée dans les hautes écoles techniques. J'ai donc suggéré à l'équipe et à mes élèves de travailler notamment sur ce projet particulier ».

Celui-ci rentre dans le cadre des cours : « En transition, le programme de labo est vague. Les professionnels, eux, doivent élaborer et construire des pièces mécaniques. Une fois la matière vue, ils l'utilisent sur le projet qui reste avant tout pédagogique. On peut tout démonter et remonter. Et cela au bénéfice de toutes les classes et de tous les cours concernés ».

Un réseau social

Après un mois de travail, cela ne fonctionnait pas entre les sections : tout juste si les

élèves se parlaient, pas un salut quand ils se croisaient et, plus fort, les élèves du professionnel critiquaient ceux de transition, pas « foutus » selon eux de faire une pièce correctement. Une réunion générale a mis les choses à plat et un élève a présenté l'idée de réaliser une page Facebook⁽⁴⁾, interne au groupe, axée sur le projet, pour placer des comptes-rendus des étapes d'avancement, des photos, des vidéos, des questions, des réponses de l'enseignant. « Un jour, je n'ai pas eu le temps de répondre à une interpellation, se rappelle M. Lambotte. Un élève l'a fait à ma place. C'était parti... De plus, cela a créé une émulation pour les élèves de 5^e, qui ont voulu en être ».

Et les élèves de qualification ? « Ils sont 22. Leur nombre n'a pas permis une grande implication. L'an prochain, je changerai mon fusil d'épaule : ils seront responsables du bureau d'automatisation du projet ».

compte pas mes heures après mon boulot pour contacter les patrons. Je dois dire que mon ancien boulot m'a laissé un très beau carnet d'adresses, ce qui m'aide grandement. Aujourd'hui, des firmes comme Vermeire Belting, Bosch Rexroth, Schneider électrique, BM Techno, Materne, SMC... et la SNCB sont nos partenaires ».

Même si elle avait ouvert les portes de ses ateliers et de ses wagons, la SNCB restait un peu en retrait, selon l'enseignant. Cela a changé. À Pâques, le projet est bloqué, par manque de liquidités. Mais, au vu du travail déjà réalisé et relayé par une suite d'articles dans le quotidien *L'Avenir*, la compagnie ferroviaire a délié les cordons de sa bourse et, en fin d'année, elle a délégué un représentant pour assister aux épreuves de qualification. « Si jamais elle concrétise l'un de nos prototypes, je proposerai qu'elle y ajoute une plaque avec le nom des élèves ».



Des élèves de 6^e transition et de 5^e professionnelle, main dans la main.

Des partenariats

Le budget de ces réalisations représente une somme considérable : « 15 000 € de matériel. L'école a donné une mise de départ. Le reste, ce sont des partenaires privés, commente M. Lambotte. Je les informe de l'état d'avancement par un site⁽⁵⁾. Avant, j'allais voir les firmes pour leur demander les vieux clous qu'elles pouvaient me refiler. Aujourd'hui, je vais vers elles avec deux éléments. D'abord, je les confronte à mes programmes et j'écoute leurs besoins. Ensuite, je leur explique les stages et les projets. Certaines sont prêtes à accueillir des élèves en stage, à aider en matériel ou à mettre des experts techniques à la disposition des projets. Je ne

Ce projet n'est pas le premier ni le dernier de M. Lambotte. « L'an prochain, nous voulons réaliser une mini-usine et une bande transporteuse pédagogique, en impliquant aussi les 4^e. N'est-ce pas une bonne réponse à ceux qui considèrent le qualifiant comme un secteur pouibelle ? » ●

Patrick DELMÉE

(1) <http://bit.ly/10iyvVx>

(2) <http://bit.ly/13GV58D>

(3) Seules les toutes nouvelles voitures Desiro AM 08 disposent d'un système intégré.

(4) La partie ouverte de cette page se trouve sur <http://on.fb.me/144AytX>

(5) <http://bit.ly/154e0Z3>

En bref

L'Europe universitaire. Entrer à l'université impose aux jeunes étudiants de renoncer à leurs habitudes de lycéens pour s'adapter à l'environnement et au travail universitaires. Comment négocient-ils ce passage, dans un contexte de crise de l'emploi et de réformes de l'enseignement supérieur ? Qu'en est-il pour ceux qui quittent l'université sans achever leur première année d'études ? Autant d'interrogations, parmi d'autres, auxquelles Marie-Emmanuelle Amara et Michèle Baumann s'efforcent de répondre dans ce livre paru aux Editions Academia (coll. Inside).

Questionsdeclasses.org est un nouvel espace animé par des « acteurs de l'éducation [...] issus de différents horizons associatifs, pédagogiques, syndicaux, etc. » qui pensent que « la question scolaire est une question politique. Notre pari est de proposer un espace alternatif et sans esprit de concurrence au service de tous ceux et celles qui luttent pour changer la société et son école ».

Symbioses, trimestriel édité par le Réseau Idée, consacre le dossier de son n° 98 au sol et à ses richesses enfouies. Avec des articles de réflexion, des reportages sur des projets d'écoles, citoyens, associatifs, des adresses utiles et outils pédagogiques. <http://www.symbioses.be>

Cahier du Girsef. Dans le Cahier 93, Hugues Draelants et Sophie Braeckman étudient la façon dont les aspirations et le sentiment de compétence à suivre des études supérieures (en particulier universitaires) varient parmi les élèves belges francophones de 6^e secondaire, en fonction de l'auto-évaluation de leurs performances scolaires et du degré de sélectivité de leur établissement. <http://bit.ly/19Rcz76>

Compétences et savoirs est le titre du dossier du n°211 de *Traces de Changements*, le bimestriel de Changements pour l'Égalité. Dans le combat compétences contre savoirs, les enseignants se perdent, les élèves trinquent. *Traces de Changements* invite à questionner les finalités de l'école et donne à lire des pratiques pédagogiques qui font réussir un plus grand nombre d'élèves. www.changement-egalite.be

Les ados dans le cyberespace

Happy slapping, tshoins, traque, trollage... Voilà quelques formes de cyberviolence évoquées par Catherine Blaya, présidente de l'Observatoire international de la Violence à l'École, qui synthétise ici ⁽¹⁾ les recherches internationales sur ces formes d'expression de la violence, leur prévalence, leurs caractéristiques, leurs conséquences, et sur les politiques publiques en la matière.

Si le nombre de jeunes victimes d'insultes et humiliations par des moyens de communication électroniques est important en Europe et ailleurs, le harcèlement reste minoritaire. Mais cela ne réduit en rien la gravité du problème et de ses conséquences.

Les enquêtes montrent également la difficulté des écoles à se mobiliser pour y faire face : beaucoup de faits se déroulant en dehors des murs de l'école, bien des enseignants estiment qu'ils ne relèvent pas de leurs compétences et, par ailleurs, peu de victimes se confient à eux.

La cyberviolence jouant sur le climat scolaire, Catherine Blaya plaide pour une

plus grande sensibilisation, et pour la prévention « non seulement sous forme d'apprentissage des techniques relatives à l'utilisation des médias, mais aussi de la netiquette, un usage citoyen et responsable des moyens électroniques de la communication ». Pour montrer aux jeunes que ces comportements agressifs et violents ne sont pas tolérés par la communauté éducative, et pour les encourager à demander de l'aide aux adultes de leur école. Et l'auteur d'inviter les adultes à changer leur regard sur Internet et à mieux connaître ses potentiels plutôt que de le diaboliser. ●



C. M.

⁽¹⁾ BLAYA C., *Les ados dans le cyberespace. Prise de risque et cyberviolence*, De Boeck, coll. Pédagogie et développement, 2013.

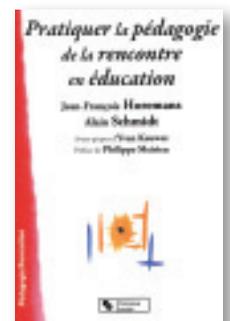
La pédagogie de la rencontre

Comme l'écrit Meirieu dans sa préface, « praticiens confirmés, militants engagés, chercheurs reconnus », Jean-François Horemans et Alain Schmidt ont ici l'ambition de « favoriser les conditions de l'échange, de la rencontre, du partage » au sein des classes.

Leurs quelque cinquante textes partent d'une idée puisée dans leurs lectures, qu'ils développent avec le souci constant de l'illustrer par leur expérience de terrain. On a là deux cents pages d'allers-retours très stimulants entre ce qui se passe ou pourrait se passer dans les classes et les options défendues par les auteurs qui, en outre, ne manquent pas d'humour.

Il est question de la discipline vue comme cadre permettant le travail, de la notation des travaux ou des examens à blanc, des

étiquettes qui précèdent l'arrivée des élèves en classe, du vouvoiement égalitaire, de la nécessité pour un enseignant d'être à la fois acteur et spectateur de ses pratiques, de la gestion de l'hétérogénéité dans les classes... Une lecture rafraîchissante ! ●



D. C.

⁽¹⁾ HOREMANS J.-F. et SCHMIDT A., *Pratiquer la pédagogie de la rencontre en éducation*, Chronique sociale, coll. Pédagogie/Formation, 2013.

Mes élèves n'aimaient pas lire !

De la main de l'instituteur calligraphiant des lettres sur le tableau à une impro sur les planches au collège, l'humoriste-comédien Bruno Coppens a toujours goûté aux exquis-mots.

PROF : Quelle fut votre première école ?

▣ **Bruno Coppens** : C'était l'école communale de Blandain, à cinq maisons de la pharmacie familiale, où, Petit Poucet, j'ai suivi mes six frères et sœurs. Je me souviens que l'on y prenait en compte chaque cas particulier. Un exemple : voyant que j'étais gaucher, l'inspecteur, débarqué en 1^{re} primaire, m'a expliqué que j'allais changer mes habitudes. Sitôt la porte refermée, Monsieur Pierre, l'instituteur, m'a rassuré : je pourrais écrire comme je le désirais même si je devais m'habituer à utiliser également la main droite.



Bruno Coppens : « J'ai découvert en 5^e secondaire le pouvoir de séduction que l'on peut exercer sur scène ».

Le plaisir des mots vous attirait-il déjà ?

▣ Ah oui, j'étais fasciné par le mouvement de la main de Monsieur Pierre, traçant des lettres sur le tableau, avec lenteur et régularité. Puis, j'ai aimé l'orthographe, la grammaire, la syntaxe,... Et les beaux récits de nos manuels d'histoire, illustrés par des dessins, des photos,...

En 6^e venait la coupure : Monsieur Jules nous préparait au grand saut dans le secondaire, qui signifiait un départ du vil-

lage. Cela ne me faisait pas peur : je voulais grandir. Un des faits saillants de cette enfance, c'est que lors d'un concours, j'ai gagné un dictionnaire. Prémonitoire, non ?

La voie royale dans le secondaire, c'était donc l'option latin-grec !

▣ Oui, au début, au Collège Notre-Dame de la Tombe, à Kain, où j'étais interne, comme mes frères. Mais j'ai rapidement viré vers les latin-maths, puis les latin-sciences, parce que c'était plus moderne, même si je n'avais aucune attirance pour ces branches dans lesquelles j'ai donc galéré jusqu'au bout.

En réto, le prof de sciences, qui ne voyait franchement pas mon avenir dans un labo de chimie, m'a suggéré, pour m'en tirer, d'apprendre les définitions par cœur. Un conseil que je me suis empressé de suivre... De ces années, je garde aussi un souvenir horrible : le vendredi, nous devions nous lever à 7 h pour aller sauter dans l'eau froide de la piscine. Le cauchemar hebdomadaire !

Votre passion, c'était la lecture ?

▣ Effectivement, en 1^{re} et 2^e, j'ai dévoré *Bob Morane* – en cachette, c'était interdit car ce n'était pas de bonnes lectures – durant les trois ou quatre heures d'étude quotidienne. C'est mon prof de français, de 5-6^e, Jean-Pierre Dubuquoy, qui m'a donné le gout immodéré de la littérature en nous faisant découvrir Prévert, Vian,... Je me souviens que quelques années plus tôt, en me rendant un travail consacré à Raymond Devos, le prof m'a avoué que je lui avais fait monter les larmes aux yeux... Ma capacité de faire rire, par contre, je l'ai pressentie quand j'écrivais de petits textes comiques pour le journal de l'école. Mais surtout, en 5^e, en jouant un rôle dans une pièce de théâtre, *Harold et Maude*, lancée par le prof d'anglais. Un soir, un des acteurs ne s'est pas présenté sur scène. J'ai improvisé en proposant deux ou trois jeux de mots à ma façon. J'ai découvert alors le pouvoir de séduction que l'on peut exercer sur scène. Des filles de 16-17 ans qui ne m'avaient jamais adressé la parole se sont soudain intéressées à moi...

Pourtant, vous vous êtes orienté vers la philologie romane...

▣ Dire à mes parents que j'envisageais de m'orienter vers le théâtre, c'était courir à coup sûr le risque d'être rabroué. Et puis, je me voyais déjà transmettre à des élèves mon gout pour des textes bien écrits. J'ai tout de même voulu tenter l'examen d'entrée à l'école d'aviation, alléché par les récits de voyages en Afrique de mon parrain aviateur. Mais en voyant des feuilles remplies de chiffres et de questions auxquelles je ne comprenais rien, j'ai vite rebroussé chemin.

Durant ces études universitaires, j'ai créé une petite troupe de théâtre amateur et écrit des textes que je lisais lors de soirées étudiantes. En 1982, alors que je terminais ma 2^e licence, des copains m'ont encouragé à tenter ma chance au *Festival international du Rire* à Rochefort, où j'ai décroché les *Prix de la Presse et du Public*. Ce furent des journées d'effervescence : j'ai découvert là un monde que je n'ai plus quitté depuis.

Et l'enseignement ?

▣ J'ai donné quelques heures de français, notamment à l'IPES et au Collège technique Saint-Jean, à Wavre. J'avais de bons contacts avec les élèves, mais pour le reste, c'était la douche froide : ils n'aimaient pas lire. Je me suis vite rendu compte du décalage entre mes ambitions et les connaissances assez basiques que je devais transmettre. Peu à peu, les choses se sont enchaînées : spectacles, chroniques en radio et dans la presse écrite en Belgique, en France, en Suisse et au Québec,...

Des projets ?

▣ Je mets la dernière main à un nouveau seul en scène, *Trac*, qui évoquera l'angoisse... du spectateur assis dans le noir, susceptible d'être appelé sur scène à tout moment, entouré d'inconnus, et sur le trac que nous connaissons tous dans la vie courante... ●

Propos recueillis par
Catherine MOREAU

La souffrance, plus forte que la vie

Pourquoi un jeune décide-t-il de mettre fin à ses jours ? Comment détecter des signes, l'aider ou réagir face à une classe endeuillée ?

Psychiatre d'ados et psychanalyste, Denis Hirsch évoque les racines du suicide (deuxième cause des décès chez les 15-25 ans) la prévention et l'accompagnement des personnes concernées.

PROF : Comment comprendre ce geste ?

Denis Hirsch : L'adolescent qui pense à se suicider se sent impuissant, isolé, coupable ou honteux, débordé par ses difficultés, et souhaite que cesse sa souffrance.

Soyons clair : penser à la mort fait partie des pensées normales d'un adolescent qui a besoin de *jouer* ainsi avec son imaginaire. La puberté, source de bouleversement de son identité, de sa relation à lui-même et à son corps, l'oblige à remanier ses liens avec ses parents et à faire son deuil de l'enfance. Tout adolescent vit donc des moments où il rumine des pensées sombres, puis son entrain revient. Cette *déprime* est normale : il parvient à mettre en mots, en fantasmes, ces vécus de deuils. Par contre, le jeune *dépressif* fait tout pour ne pas penser et ressentir ces vécus, il dénie sa détresse en l'exprimant par un symptôme, un acte ou un trouble du comportement.

Mais justement, quels sont les signes inquiétants à repérer ?

La difficulté, c'est qu'ils sont variables et peu spécifiques. On peut s'appuyer sur trois types de signes. Il y a d'abord des messages directs ou indirects (textes, dessins). Ce peut être aussi des manifestations telles que la fatigue, l'anxiété, la tristesse, l'ennui, l'isolement, l'irritabilité, l'agressivité, un sentiment d'échec et d'inutilité,... Ou des signes montrant la vulnérabilité : des décisions impulsives, brutales, incontrôlées, des conduites dangereuses, des fugues, de l'absentéisme, une chute des

résultats scolaires, des changements dans l'apparence et les soins personnels,... L'histoire familiale individuelle, des événements de vie douloureux (déplacement ou placement, perte d'un être cher,...) peuvent évidemment jouer un rôle important.

Pris isolément, la plupart de ces signes ne sont ni spécifiques ni exceptionnels chez un ado. Ce qui doit alerter, c'est lorsqu'ils s'accumulent et/ou se précipitent et qu'ils marquent un changement brusque du comportement habituel.

L'école a-t-elle un rôle à jouer ?

Des enquêtes le montrent : lorsqu'un jeune parle de son intention de mettre fin à sa vie, c'est avant tout à un ami. Très secondairement, et de façon moins directe, à des adultes de référence : psychologue du CPMS, médecin, enseignant,... Et rarement à ses parents.

L'ado soumet ses parents à un paradoxe : ils doivent le comprendre et ne pas se mêler de ses secrets, le laisser vivre des expériences nouvelles et, en même temps, le couvrir et le protéger. Par conséquent, le jeune qui se sent fragile et déprimé ne peut pas toujours en parler à ses parents par crainte de se sentir trop dépendant et attaché à eux. Ce conflit entre dépendance et autonomie peut apparaître moins intensément avec des adultes à l'école. Un ado peut ainsi dire sa détresse à un enseignant qui le prendra au sérieux sans jugement moral ni curiosité intrusive.

Une position bien délicate pour cet enseignant confident ! Quel cadre doit-il se donner ?

Il doit se fixer des objectifs cohérents et des limites pour éviter de s'engager au-

delà de ses possibilités personnelles et de sa fonction de pédagogue.

D'abord, se dire que l'objectif n'est pas de résoudre à tout prix les problèmes du jeune, mais de lui offrir un temps de répit qui éloigne la menace suicidaire, relance ses capacités de penser, rompe sa solitude et atténue ses sentiments de honte, de culpabilité.

L'étape suivante, c'est, en maintenant un lien de confiance et de confidentialité, de guider, voire d'accompagner cet élève vers des intervenants spécialisés, quand l'adulte sent que c'est urgent et perçoit les limites de ses capacités d'aide. Cet enseignant doit aussi éviter de mettre hors jeu les parents de l'ado souvent enclin à critiquer le milieu familial et à idéaliser son confident. Le plus souvent possible, c'est important d'informer les parents, de les sensibiliser à la souffrance de leur enfant – dont les confidences sont respectées – et de les associer aux démarches de soins.

Sans ces balises, le confident risque de se sentir isolé, coincé dans une relation trop



© Fabrice/Fric Simard

fusionnelle qui peut rapidement devenir angoissante pour lui-même et inopérante pour le jeune. Ou être déconcerté par des variations brutales dans la distance entre lui-même et l'ado. Quand celui-ci demande désespérément à être entendu et compris d'un adulte, il peut craindre d'être trop mis à nu, compromis dans son identité. Il faut respecter ces mouvements, sans perdre de vue que le jeune suicidaire reste en danger et que son refus de dialogue masque un besoin d'aide et une vulnérabilité énormes. Poursuivre le dialogue reste précieux même après l'instauration de soins spécialisés : cela diminue le risque de récurrence, respecte l'investissement de l'ado et le rassure sur le bien-fondé de sa démarche.

Mais comment concilier le relai vers d'autres personnes et la confidentialité qu'exige le jeune ?

▣ Très tôt dans le dialogue, l'adulte peut dire qu'il aura peut-être besoin lui-même, à un moment ou à un autre, d'une discussion confidentielle avec un collègue. Et le jeune tolérera souvent un secret partagé avec d'autres personnes que son confident pour peu qu'il comprenne qu'elles pourront aussi l'aider.

Comment assurer la prévention à l'école ?

▣ Prévenir suppose d'abord que les équipes éducatives reconnaissent la réalité du risque de suicide, et que l'on puisse exprimer et critiquer les idées reçues qui l'entourent – « *Ceux qui en parlent ne passent pas à l'acte* », ou « *Le suicide est héréditaire...* » Cela suppose aussi qu'elles connaissent les signes pouvant annoncer une crise suicidaire.

Prévenir, c'est aussi discuter la question dans les équipes éducatives, construire une procédure et un dispositif en cas de suicide ou de tentative de suicide et disposer d'une bonne information sur les ressources d'aide pour les jeunes. L'école peut aussi établir des contacts voire un partenariat avec des services de santé compétents.

Proposer des conférences aux élèves dans toutes les classes n'est pas la bonne stratégie. Il vaut mieux, en s'appuyant sur l'aide de professionnels, promouvoir la santé mentale en insistant sur le savoir-être (estime de soi, empathie, capacité de résoudre les problèmes, de résister à l'influence des autres,...), la communication, la participation, la gestion des conflits, la qualité des relations humaines, notamment entre adultes et adolescents.

Comment, aussi, gérer la détresse suscitée par un tel acte chez les élèves et les enseignants ?

▣ Annoncer le décès est important parce qu'il vaut mieux une information claire que des rumeurs. Et pour montrer que les adultes et l'école reconnaissent le fait et se soucient des élèves et de ce qu'ils ressentent. Puis, il faut rapidement aider les élèves et les enseignants à gérer solitude et culpabilité, à comprendre ce qui s'est passé et à entreprendre un travail de deuil. Les élèves peuvent se demander si c'est à cause d'eux que leur copain a disparu, s'ils auraient pu l'aider à temps.. Il s'agit de les aider à exprimer des sentiments toujours ambivalents (tristesse, remords, colère). ●

Propos recueillis par
Catherine MOREAU

➔ Pour en savoir plus

- Le Centre de Prévention du Suicide dispose d'un site où l'on trouve une série de ressources, dont des publications, brochures,... www.preventionsuicide.be
- La Cellule provinciale de prévention du suicide, à Liège, a édité une brochure, *Le risque suicidaire et les adolescents. Quelques repères pour les directeurs et enseignants du secondaire face à une problématique complexe.* bit.ly/1bo18V i
- L'ASBL Question Santé propose, dans le magazine *Bruxelles Santé* (n°29, mars 2003) un dossier intitulé *Suicides et tentatives de suicide à l'adolescence. Quelle prévention en milieu scolaire ?* bit.ly/135kchX
- Le Programme de promotion de la santé financé par la Fédération Wallonie-Bruxelles répertorie des ressources, dont un DVD de prévention pour les ados, *Le mal être : des jeunes dans tous leurs états*, disponible en prêt. <http://bit.ly/1aGiTw r>
- Le Service de santé mentale de l'ULB a réalisé une *Recherche-action pour une prévention du suicide en milieu scolaire en région de Bruxelles-Capitale.* <http://bit.ly/1945PDU>
- BANTUELLE M., DEMEULEMEESTER R., *Comportements à risque et santé : agir en milieu scolaire*, INPES, coll. Référentiels, 2008

Aider à gérer les émotions

Confrontée à une situation liée au suicide, la direction d'un établissement scolaire peut faire appel aux équipes mobiles ⁽¹⁾, en complément à l'intervention du CPMS. « *Des rencontres, parfois individuelles à plusieurs reprises, avec les enseignants et avec les élèves, permettent d'exprimer pensées et émotions, puis de gérer le contrecoup* », témoigne Danièle Debergh, préfète de l'Athénée royal de La Louvière. Les médiateurs scolaires en Région wallonne et bruxelloise agissent davantage de manière préventive face à des élèves « à risque ».

Par ailleurs, la Direction générale de l'Enseignement obligatoire a mis en place un numéro vert Assistance écoles (0800 / 20 410, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h), qui peut aiguiller vers les services de la Fédération Wallonie-Bruxelles (CPMS, Équipes mobiles, Services de Médiation scolaire,...) et préciser la façon d'y faire appel, mais aussi vers d'autres services pouvant apporter aide ou accompagnement (Centres de santé mentale, Centre de prévention du suicide, services d'écoute téléphonique,...).

C. M.

⁽¹⁾ www.enseignement.be/index.php?page=23747.

De 36 à 40% de réussite en 1^{er} bac

Cet été, l'idée du recteur de la KUL, Rik Torfs, de publier les taux de réussite des étudiants du supérieur selon les écoles secondaires qu'ils ont fréquentées a été unanimement rejetée. Tout simplement parce que la législation interdit la concurrence entre écoles sur base des résultats. Autre chose est de prendre la mesure de la réussite des étudiants en 1^{er} bac selon le sexe, l'âge et la forme d'enseignement secondaire fréquenté, ce que propose un des *Indicateurs de l'enseignement* ⁽¹⁾.

Le dernier en date à ce sujet indique que fin 2009-2010, le taux de réussite moyen des étudiants de 1^{re} génération (donc hors bisseurs) était de 40 % dans l'enseignement de type court (contre 43 % en 2004-2005), de 36 % dans le type long (45 % en 2004-2005) et de 38 % à l'université (44 % en 2004-2005).

La population considérée (29 394 étudiants en 2009-2010) a été répartie selon

trois critères : le sexe, le fait d'être « à l'heure » ou « en retard » scolaire, et le type d'enseignement secondaire suivi.

Dans le supérieur de type court, 32,3 % des 6 148 étudiants réussissent, pour 45 % des 9 089 étudiantes. Les jeunes filles entrées « à l'heure » sont 56,2 % à réussir. C'est le cas de 45,5 % des jeunes gens. Leurs comparses « en retard » n'affichent que 36,8 et 26,4 % de réussite. Enfin, le taux de réussite varie considérablement selon le forme d'enseignement secondaire suivie : de 9,5 % chez les garçons issu du professionnel à 51,1 % pour ceux qui ont terminé en général, et de 15 à 64,2 % chez les filles.

Dans le supérieur de type long (1295 jeunes gens et 998 jeunes femmes), les différences entre sexes sont encore plus marquées (29,5 % contre 43,5 %), mais les écarts entre étudiants entrés à l'heure ou en retard moins conséquents, de même

que les écarts selon la forme d'enseignement suivie.

À l'université, les différences de taux de réussite entre étudiants (5459) et étudiantes (6395) sont moins marquées (34,9 contre 41,1 %). C'est d'ailleurs là que les jeunes gens affichent le meilleur taux de réussite, pour la première fois depuis 2004-2005, mais c'est dû à la forte diminution du taux de réussite masculine dans le type long (40,2 % en 2004-2005 mais seulement 29,5 % en 2009-2010). C'est à l'université aussi que l'écart est le plus important entre le taux de réussite des étudiants entrés « à l'heure » et « en retard » (43,6 % et 19,1 % pour les garçons, 46,7 % et 26,4 % pour les filles). ●

D. C.

⁽¹⁾ <http://www.enseignement.be/index.php?page=26723&navi=3352>

Taux de réussite en 1^{er} bac des étudiants de 1^{re} génération, selon le sexe, l'âge et la forme d'enseignement suivie en secondaire, en 2009-2010

	Type court	Type long	Université
Filles	45 %	43,5 %	41,1 %
Filles à l'heure	56,2 %	48,9 %	46,7 %
Filles en retard	36,8 %	37,2 %	26,4 %
Filles à l'heure venant du secondaire général	64,2 %	51,4 %	48,1 %
Filles venant du technique de qualification	28,4 %	15,2 %	4 %
Garçons	32,3 %	29,5 %	34,9 %
Garçons à l'heure	45,2 %	35,7 %	43,6 %
Garçons en retard	26,4 %	20,4 %	19,1 %
Garçons à l'heure venant du secondaire général	51,1 %	39,4 %	44,5 %
Garçons venant du technique de qualification	19,3 %	12 %	4,5 %

Source : Les indicateurs de l'enseignement, 7^e édition (2012)

20,4 % des garçons entrés "en retard" en 1^{er} bac de type long ont réussi leur année, en 2009-2010.

Le chiffre

54,94 millions d'euros ont été versés en 2010-2011, pour les allocations d'études de 109 410 jeunes du secondaire et 45 055 étudiants du supérieur, peut-on lire dans *La Fédération Wallonie-Bruxelles en chiffres*, édition 2013 (<http://bit.ly/11VIQB3>). Ce montant a crû de 8 % depuis 2008-2009. Les allocations moyennes sont de 215 € en secondaire et 1 041 € pour le supérieur.

La stat

9 % des ados interrogés dans le cadre du *Thermomètre Solidaris 3* de juin dernier partagent l'idée « qu'il est fort possible que je termine l'école sans le diplôme de fin du secondaire ». Les parents et professeurs confirment. C'est un des nombreux enseignements de cette enquête selon laquelle plus de 6 ados sur 10 aiment l'école. <http://bit.ly/11OtKxp>

Tarif des biens et services produits par une école

Une circulaire ⁽¹⁾ a actualisé les limites et conditions de vente de produits ou services rendus par une école d'enseignement spécialisé. D'abord, le travail fourni doit correspondre à la spécificité de la section, se justifier sur le plan pédagogique et être réalisé à l'école, pendant les heures de cours et sous la surveillance des enseignants concernés. Et, bien sûr, ne pas aboutir à des contrats commerciaux de nature à concurrencer l'industrie ou l'artisanat local.

La circulaire précise la destination des biens ou des services (différente selon que

l'objet ou service a une valeur marchande inférieure ou supérieure à 7,5 €, indexés en ce mois de septembre). Elle précise les conditions de vente ou de location. Et insiste sur le fait que les bénéficiaires ainsi engendrés doivent être affectés à l'achat de matières premières. Cette circulaire est applicable à l'enseignement ordinaire, pour lequel un groupe de travail veillera à mieux l'adapter à la situation actuelle, en mettant l'accent sur des services informatiques, par exemple. ●

⁽¹⁾ bit.ly/16wYQ0s

Fiche fiscale

À partir du 1^{er} janvier 2014, la fiche fiscale 281.10 sera envoyée par courriel aux membres du personnel de l'enseignement, universités non comprises, via la boîte électronique professionnelle de chacun ⁽¹⁾. La demande de prime syndicale aussi. L'envoi du listing récapitulatif est lui supprimé. Cette boîte est disponible sur www.ens.cfwb.be, via un code d'accès (le numéro matricule) et un mot de passe fournis par l'Etnic. Pour les obtenir ou les retrouver : 02 / 800 12 34 ou fpens@etnic.be. ●

⁽¹⁾ Voir la circulaire 4506 du 14 août <http://bit.ly/19DiZlc>

À prendre ou à laisser

→ L'ASBL Les Marmots organise un cycle de conférences intitulé **Limites ? Vous avez dit limites ?**, les 17 octobre, 14 novembre et 12 décembre, à Liège. Infos et inscriptions avant le 1^{er} octobre : 04 / 342 09 62, info@lesmarmotsasbl.be - www.lesmarmotsasbl.be

→ **GoodPlanet Actions**, ce sont cinq actions pour mobiliser les écoles en faveur de l'environnement : manger des fruits et légumes locaux et de saison (16 octobre), réduire les déchets (19 novembre), économiser chauffage et électricité (14 février), s'engager pour l'eau (21 mars) et pour la biodiversité (25 avril). www.goodplanetactions.be

→ Le **Parlement des Jeunes Bruxellois** pour l'Environnement propose à des jeunes 15-18 ans de défendre leurs idées sur l'environnement. Le travail préparatoire (29 janvier, 26 février et 19 mars), en commission, s'accompagne de visites de lieux exemplaires et de rencontres d'experts. Il se clôture par une séance plénière au Parlement bruxellois, le 14 mai. www.parlementdesjeunes.be

→ Le **Théâtre de Poche**, à Bruxelles, accueille les enseignants du secondaire et du supérieur le lundi 23 septembre pour une présentation de sa saison (18h) et des propositions pédagogiques

(en présence de ses partenaires), suivie d'une rencontre informelle (19h, drink et restauration) et d'une représentation du spectacle *Orphelins*, de Dennis Kelly. Réservation indispensable : 02 / 647 27 26 ou promo@poche.be. www.poche.be

→ La Région wallonne invite les écoles qui le désirent à s'inscrire aux programmes européens **Lait à l'école** (<http://bit.ly/162cGaU>) et **Fruits et légumes à l'école** (<http://bit.ly/16y5B1S>).

→ La **brochure scolaire 2013-2014** du Parc d'aventures scientifiques (PASS) décrit les expositions et animations destinées aux élèves de la 2^e maternelle à la 6^e secondaire, ainsi que leurs liens avec les programmes scolaires. Elle est téléchargeable via www.pass.be (> Je suis > une école).

→ L'ASBL Fireforum remettra ses « awards » le 21 novembre, à Bruxelles. Une des six catégories, « jeunesse » permet notamment aux élèves et/ou classes de primaire ou secondaire de proposer un projet (qui existe ou à lancer) en matière de **prévention de l'incendie**. Introduction des projets le 14 octobre au plus tard. <http://bit.ly/1e7U8ZJ>

→ AQUAWAL, Union professionnelle des opérateurs publics du cycle potable de l'eau en Wallonie a élaboré un dossier pédagogique intitulé **Au fil de l'eau** à l'attention des élèves de maternelle. L'approche se veut ludique. Le dossier regroupe des notions théoriques et des

activités ou exploitations pratiques à réaliser en classe. www.aquawal.be

→ En 2013-2014, l'Université de Paix propose deux certificats (**gestion positive des conflits** interpersonnels et gestion positive des conflits avec les jeunes) et deux brevets, qu'il est possible de suivre la même année (gestion positive des conflits avec les jeunes et animateur en gestion de conflits dans des groupes d'enfants). www.universitedepaix.org/formations

→ Dans le cadre du 28^e Festival international du film francophone (28 septembre - 4 octobre) FIFF Campus organise des ateliers suivis par plus de 8 000 jeunes de 3 à 25 ans : écriture de scénario, réalisation, montage, création d'affiche,... Cette année, en partenariat avec la Commission Justice et Paix, la thématique générale de ces animations sera **Affiche ta citoyenneté !** www.fiff.be (> FIFF Campus).

→ **Educaid.be**, plateforme de l'enseignement et de la coopération au développement, organise sa 3^e conférence annuelle, le 5 décembre, à Bruxelles, sur les manières d'améliorer les résultats d'apprentissage des enfants et jeunes vulnérables et défavorisés dans les pays en voie de développement. www.educaid.be

→ Le 22 octobre, cela fera dix ans que la **langue des signes** est reconnue officiellement. À cette occasion, un « flash mob » aura lieu dans le complexe commercial City2, à Bruxelles. www.ffsb.be

Mémento de l'enseignement

Le mémento s'adresse à tout lecteur intéressé par l'organisation du monde de l'enseignement, spécialement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il présente des commentaires de la législation en vigueur, en mettant l'accent sur les évolutions récentes du droit de l'enseignement.

Les nouveautés de l'édition 2013-2014 concernent la prévention des maladies transmissibles dans le milieu scolaire et étudiant, l'arrêté relatif à la consultation des organisations représentatives de parents d'élèves, le licenciement pour motif

grave dans l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, les DPPP et le régime des pensions, une nouvelle partie sur les recours, la réglementation des titres requis, et les relations entre école et usagers.

Partenaire de Carte PROF, les éditions Kluwer proposent 30 % de remise jusqu'au 30 novembre 2013 (soit 97,6 € au lieu de 139,43 € (HTVA)). Infos : 0800 / 40 320, contact@kluwer.be ou <http://bit.ly/17c3VLZ> ●

Congés, absences, disponibilités

Quatre nouveaux vadémécums explicitent les congés, absences et disponibilités pour les membres du personnel de l'enseignement obligatoire. La circulaire 4279 vise les enseignants du réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles ; la 4351 et la 4355 le personnel administratif, ouvrier et des CPMS du même réseau ; la 4467, les enseignants du subventionné. Les documents pour les autres catégories de personnel sont prévus pour 2013-2014 ⁽¹⁾. ●

⁽¹⁾ On trouve ces différentes circulaires via <http://bit.ly/152iyFO> en notant leur numéro dans le moteur de recherche.

À prendre ou à laisser

➔ Le Sénat propose une nouvelle visite guidée, **Objectif Loi**, conçue pour les écoliers de 5-6^e primaire. Dans chaque salle, les enfants reçoivent des informations concernant l'élaboration d'une loi. En salle de commission, ils débattent et votent une proposition de loi. Infos : 02 / 501 73 55 ou visites@senat.be ou www.junior.senat.be (pour les jeunes).

➔ Le **Prix Princesse Mathilde 2014** aura pour thème le lien entre les générations. Particularité de ce Prix : ce sont deux classes de 5^e ou de 6^e secondaire, dont une francophone, qui font partie du jury. Candidature de la classe avant le 15 septembre. <http://bit.ly/17xzgqP>

➔ L'exposition du Muséebus, **De la tablette d'argile à la tablette tactile**, explore l'histoire des outils de communication, et s'adresse aux 6-14 ans. Elle circule jusqu'en octobre 2014 dans ce bus de 20 mètres de long et 4,5 mètres de large, et reste une journée dans chaque école. Réservation obligatoire (081 / 40 05 26 ou museobus@cfwb.be). <http://bit.ly/X7PEip>

➔ La Fondation P&V lance un **appel à projets** visant à soutenir les actions de promotion de la réussite scolaire, d'acquisition et de reconnaissance des compétences, ou de promotion

de l'emploi durable des jeunes. Candidatures avant le 5 octobre. www.fondationpv.be (> Projets > Décrochage scolaire et chômage des jeunes).

➔ Le Fonds Houtman (ONE), qui de 2009 à 2013 a soutenu 19 projets de lutte contre la pauvreté et les situations de précarité touchant les enfants et leur famille, organise un colloque **Pauvreté, enfances, familles**, le 28 novembre, au Palais des Congrès de Liège. www.fondshoutman.be (info@fondshoutman.be, 02 / 543 11 71)

➔ Enseignante à Herve, Vanessa Michotte a réalisé avec six collègues et un enseignant de haute école le jeu **Chimie à la carte**, édité chez Averbode (Didier Hatier). Il est destiné aux élèves de 3^e secondaire (transition et qualification) et des classes supérieures pour les révisions et remises à niveau. Interview de l'auteure via <http://bit.ly/12oRQP8>

➔ ChanGements pour l'Égalité organise une matinée de débat, le samedi 12 octobre (9-12h30), sur **les appartenances culturelles multiples des adolescents**. Comment donner des appuis aux adolescents pour qu'ils puissent entrer dans les apprentissages à l'école et ailleurs ? <http://bit.ly/17baqx2>

➔ L'Université de Liège organise une formation continuée d'un an (15 crédits) qui mène au certificat d'université en Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement et la Formation, intitulé **form@TICEF**.

Elle s'adresse à tous les formateurs ou enseignants intéressés par la conception et/ou l'implémentation d'un dispositif de formation supporté par les TIC. <http://bit.ly/14wGxFD>

➔ L'École supérieure de Pédagogie de Bruxelles (ESPB) propose principalement aux enseignants du fondamental une **formation continuée** et complémentaire dans les champs pédagogiques, didactiques, relationnels et institutionnels. Formation modulaire et souple, en avant-soirée les mardis et jeudis. Séance d'informations le mercredi 11 septembre de 17 à 19 h (15, avenue de l'Église Saint-Julien, à Auderghem). www.espb.be

➔ Du 15 octobre au 15 janvier, Sudpresse organise le concours **École Zéro Watt**, ouvert à trente écoles primaires et maternelles de Wallonie, qui tenteront de diminuer leur consommation d'électricité, aidées par des facilitateurs Éducation Énergie qui se rendront dans l'établissement à quatre reprises. Inscription : jean-marc.guillemeau@ulg.ac.be (04 / 366 22 68). <http://zerowatt.blogs.sudinfo.be>

➔ L'Association des Soins palliatifs en Province de Namur, qui veut donner des pistes aux adultes pour accompagner les enfants lorsqu'ils sont confrontés à la mort, organise une conférence, **Parler de la mort avec les enfants ?** le mercredi 27 novembre, à 19 h 30, à l'Université de Namur. Infos : aspn@skynet.be (081 / 43 56 58). www.soinspalliatifs.be

Redécouvrir le Musée des lettres et manuscrits

Les 25, 28 et 29 septembre, le Musée des lettres et manuscrits, à Bruxelles, organise des journées « enseignants ». Entendue gratuite sur présentation de Carte PROF. L'équipe pédagogique présentera la collection permanente (et les façons de l'exploiter avec les élèves), l'exposition temporaire (*Des lettres et des peintres. Rops – Ensor – Magritte*) et les ateliers proposés aux groupes scolaires. La visite du musée peut être adaptée à la demande de l'enseignant.

Infos et réservations : 02 / 514 71 87, info@mlmb.be. www.carteprof.be/firme_view.php?fi_id=2443

Expo Vasarely au Musée d'Ixelles

Le Musée d'Ixelles, qui accueille une exposition Vasarely du 17 octobre au 19 janvier, a conçu des animations pédagogiques parmi lesquelles le VasaLab (maternelle et primaire) et le VasaMedia (secondaire). Le VasaLab (jusqu'au 17 novembre) est un espace interactif dédié à Vasarely et à l'art optique. Il servira aussi de support à un projet impliquant six classes maternelles bruxelloises. La visite-atelier VasaMedia est une visite guidée suivie d'un atelier artistique et collectif mêlant art plastique, photo et création par ordinateur.

Le mercredi 23 octobre, à 12 h 30 et à 14 h (sur réservation), visite guidée pour les enseignants.

www.carteprof.be/firme_view.php?fi_id=2479



© Coll. Fondation Cartier pour l'Art - S. Pointet

Journée des enseignants à l'Archéosite d'Aubechies

Le dimanche 22 septembre (14-18 h), entrée gratuite pour le détenteur de Carte PROF et maximum trois enfants à l'Archéosite et Musée d'Aubechies. Véritable musée à ciel ouvert, l'Archéosite met en scène la vie des populations de nos régions grâce à des reconstitutions réalisées sur base de fouilles archéologiques. La Préhistoire est illustrée par des habitats allant du Néolithique au second Âge du Fer.

L'occasion de découvrir l'offre pédagogique du site (visites guidées, démonstrations d'artisanats antiques, ateliers pratiques) mais aussi le nouvel Espace Léonce Demarez. Ce centre d'interprétation des cultes et croyances antiques est consacré aux religions polythéistes pratiquées dans le nord de la Gaule jusqu'à l'institutionnalisation du christianisme. Une thématique inédite en Belgique.

Inscriptions indispensables (et clôturées après 450 inscrits) : contacts@archeosite.be, avec en objet « Journée Portes Ouvertes du 22/09/2013 » et le nombre de personnes. www.carteprof.be/firme_view.php?fi_id=2751



Deux expos à 1€

Du 4 octobre au 26 janvier, Europalia invite à la découverte de l'Inde, avec un effort particulier à l'attention des écoles puisique deux des expositions-

phares (au Palais des Beaux-Arts, à Bruxelles) sont accessibles chacune pour 1€ par élève : **Le corps de l'Inde** (5 octobre-5 janvier) aura pour fil rouge l'omniprésence du corps dans l'art indien, et **Indomania** (16 octobre-26 janvier) proposera des œuvres de peintres, sculpteurs, photographes, auteurs, cinéastes ou musiciens inspirés par l'Inde, de Rembrandt à Brancusi, en passant par Cartier-Bresson et Pasolini.

www.europalia.eu



Carte PROF 2014 avec le magazine de décembre

Les personnels de l'enseignement qui, au mois d'octobre, entrent dans les conditions pour en bénéficier recevront leur Carte PROF 2014 en même temps que le magazine PROF de décembre. Dans l'emballage de plastique transparent figurera une enveloppe comportant Carte PROF. À garder précieusement...

CONCOURS

Le Musée de Gand invite deux classes



En collaboration avec Carte PROF, dont il est partenaire ⁽¹⁾, le musée de la Ville de Gand (Stadsmuseum) organise un concours permettant de gagner deux « classes de ville XS » : l'une pour une classe de 3^e primaire, l'autre pour une classe de secondaire (maximum vingt élèves) ⁽²⁾.

La classe primaire gagnante suivra **le vendredi 8 novembre** un programme d'une journée composé de la visite du musée (le STAM) et d'une promenade sur le thème des Droits de l'enfant. En matinée, visite sur mesure du musée, puis pique-nique sur le site de la Bijloke. L'après-midi, exploration de la ville : en visitant une partie des anciens quartiers populaires s'étendant autour du Château des Comtes, la classe découvrira le passé de Gand. En même temps, les élèves verront que le respect des Droits de l'enfant n'est pas une évidence partout dans le monde...

La classe secondaire gagnante suivra **le mardi 12 novembre** un programme d'une journée composé de la visite du musée et d'une découverte de Gand au Moyen Âge. En matinée, visite sur mesure du musée, puis pique-nique. L'après-midi, visite de Gand où la vie au Moyen Âge est encore très palpable.

Pour participer au concours, envoyez un courrier avant le 30 septembre 2013 (cachet de BPost faisant foi) à **Carte PROF, Bd du Jardin Botanique, 20-22, 1000 Bruxelles**. Ce courrier doit comporter vos nom, prénom, numéro matricule, numéro de Carte PROF, la classe dont vous êtes titulaire, le nom et le cachet de l'établissement, en précisant un numéro de téléphone et un courriel où vous joindre.

⁽¹⁾ www.carteprof.be/firme_view.php?fi_id=4327

⁽²⁾ Description sur <http://bit.ly/13hq35l>

L'Orchestre National de Belgique invite 50 enseignants du secondaire

Partenaire de Carte PROF, l'Orchestre National de Belgique organise un concours permettant à cinquante enseignants du secondaire de participer (avec leur compagne/compagnon) à un concert de l'Orchestre, le vendredi 20 septembre, au Palais des Beaux-Arts de Bruxelles.

Le concert sera précédé d'un accueil (18h30) dans la salle de répétition de l'ONB (Galerie Ravenstein, 51) et d'une présentation du concert.

Le concours est ouvert aux détenteurs d'une Carte PROF qui enseignent au 2^e ou au 3^e degré du secondaire. Pour y participer, envoyez un courriel à pedapro@nob-onb.be pour **le jeudi 12 septembre** au plus tard, en précisant en objet « Soirée Carte PROF – ONB » et dans le corps du message vos nom, prénom, la matière enseignée, le numéro de série de votre Carte PROF, votre numéro de téléphone et l'adresse électronique où vous contacter. Tirage au sort le vendredi 13 septembre. Les gagnants seront avertis par courriel le jour-même, par l'ONB.

Pour ceux qui ne participent pas au concours ou n'auraient pas gagné, réduction de 25 % avec Carte PROF (pour le concert seul). www.carteprof.be/firme_view.php?fi_id=3340

